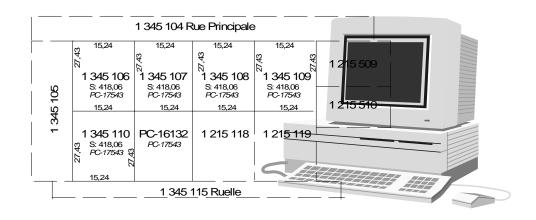
# LE PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC



# GUIDE DE L'UTILISATEUR VERSION INFORMATIQUE

Septembre 2002



Publié et diffusé par Direction des services administratifs Secteur de l'information foncière Ministère des Ressources naturelles Téléphone : (418) 627-6355

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002 ISBN : 2-551-21627-3 2002-2005

Tous droits réservés

© Gouvernement du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉ	SENTATION	3
1.	LE NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS	5
1.1	Le cadastre du Québec	5
1.1	LA PORTÉE DU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS	
1.3	LE CADRE JURIDIQUE LIÉ À LA CONFECTION DU CADASTRE DU QUÉBEC	
1.4	LES MODES DE DIFFUSION DES DONNÉES DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC	
1.7	1.4.1 La publicité cadastrale	
	1.4.2 La diffusion sur demande	
1.5	LA LICENCE D'UTILISATEUR FINAL	
2.	LE PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC	
2.1	LES DONNÉES DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC	
2.1	LES RÈGLES DE DÉSIGNATION CADASTRALE	
2.2	LES MÉTADONNÉES DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC	
2.3	LES RÈGLES CONCERNANT LES MESURES ET LES CONTENANCES	
2.5	LA QUALITÉ MÉTRIQUE DE REPRÉSENTATION	
2.5		
3.	LA VERSION INFORMATIQUE DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC	
3.1	LES FICHIERS DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC	
	3.1.1 Les fichiers de données géométriques	
	3.1.2 Le fichier de données descriptives	
3.2	LA LECTURE DES FICHIERS DE DONNÉES DU CADASTRE DU QUÉBEC	
	3.2.1 Lecture des fichiers de données géométriques	
	3.2.2 Les styles et les polices de caractères	
	3.2.3 Procédures pour la lecture des données géométriques dans différents logiciels	
	3.2.2 Lecture des fichiers de données descriptives	
3.3	LE CONTENU DES FICHIERS DE DONNÉES	
	3.3.1 Les fichiers de données géométriques	
	3.3.2 Le fichier des données descriptives de diffusion (FDD)	30
3.4	LES FICHIERS PRODUITS SEULEMENT LORS DU DÉPÔT D'UN MANDAT DE RÉNOVATION	40
	CADASTRALE	
	3.4.1 Le fichier de concordance inverse (FCI)	
2.5	3.4.2 Le fichier des actions et superficies des nouveaux lots (FAS)	
3.5	LES EXEMPLES D'UTILISATION DES DONNÉES ET LES INTERRELATIONS ENTRE LES FICHIERS	
4.	POUR NOUS JOINDRE	49
ANN	NEXE 1 LA PUBLICITÉ CADASTRALE AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS	51
ANN	NEXE 2 LICENCE D'UTILISATEUR FINAL	55
ANN	NEXE 3 LES CARACTÉRISTIQUES DU FORMAT CSV	59
ANN	NEXE 4 STRUCTURE D'UN FICHIER DE DONNÉES CADASTRALES OFFICIELLES	
	ET D'UN FICHIER DE DONNÉES DE CONTEXTE	65
ANN	NEXE 5 MODE DE CODIFICATION DES DONNÉES CADASTRALES DANS LE FORMAT DXF	71
ANN	NEXE 6 DIFFÉRENTES SITUATIONS DE REPRÉSENTATION DU RECTANGLE ET DI CERCLE D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRANDISSEMENTS	
ANN	NEXE 7 LE GUIDE INDICATIF DES MODES D'ACQUISITION	85

# LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : PROCESSUS DE CONFECTION DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC	8
FIGURE 2 : FICHIERS DE DONNÉES DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC	
FIGURE 3 : EXEMPLE DE CONTENU D'UN FICHIER DE DONNÉES DESCRIPTIVES (C4003149.D01)	
FIGURE 4 : EXEMPLE DE DONNÉES CADASTRALES OFFICIELLES ET D'ANNOTATIONS GRAPHIQUES	
FIGURE 5 : REPRÉSENTATION DES LOTS DANS UN FICHIER À PETITE ÉCHELLE (1:2 000) QUI BORDEN	<b>1</b> T
UNE ZONE OÙ SE TROUVENT DES LOTS À PLUS GRANDE ÉCHELLE (1:1 000)	25
FIGURE 6 : LOTS D'UNE FICHIER À GRANDE ÉCHELLE (1:1 000) INCLUS À L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE	
À PLUS PETITE ÉCHELLE (1:2 000)	
FIGURE 7 : EXEMPLES DE STRUCTURATION DES DONNÉES AVEC L'UTILISATION DES FLÈCHES DE RENVO	
FIGURE 8 : LOT DE CHEMIN DE FER ET SES SUBDIVISIONS AVANT LA RÉNOVATION CADASTRALE	39
FIGURE 9 : LOT DE CHEMIN DE FER ET SES SUBDIVISIONS À LA SUITE DU DÉCOUPAGE DES MANDATS	S
DE RÉNOVATION CADASTRALE	39
FIGURE 10: EXEMPLE DE FICHIER DE CORRESPONDANCE ENTRE LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX	
LOTS (FCI)	43
FIGURE 11 : EXEMPLE DE FICHIER DES ACTIONS ET SUPERFICIES (FAS)	47
FIGURE 12 : INTERRELATIONS ENTRE LES FICHIERS DE DONNÉES LORS DU DÉPÔT D'UN MANDAT DE	
RÉNOVATION CADASTRALE	50
FIGURE 13': INTERRELATIONS ENTRE LES DONNÉES LORS D'UNE OPÉRATION CADASTRALE EN	
TERRITOIRE RÉNOVÉ	51

# LISTES DES TABLEAUX

TABLEAU T. DUNNEES LEGALES DU PLAN DU CADASTRE DU QUEBEC	5
TABLEAU 2 : DONNÉES TECHNIQUES DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC	9
TABLEAU 3: TOLÉRANCE GRAPHIQUE MAXIMALE POUR CHAQUE ÉCHELLE DE CRÉATION	
TABLEAU 4 : ÉCHELLES DE REPRÉSENTATION DES DONNÉES AINSI QUE LEURS CODES	14
TABLEAU 5 : LES STYLES ET LES POLICES DE CARACTÈRES DANS LES FICHIERS DE DONNÉES GÉOMÉTRIQUES	16
TABLEAU 6 : CONTENU DU FICHIER DE DONNÉES DESCRIPTIVES DE DIFFUSION (FDD)	32
TABLEAU 7: CODES DES MODES D'ACQUISITION	36
TABLEAU 8: ORGANISATION DES GROUPES D'ENREGISTREMENT DANS LE FCI	42
TABLEAU 9: CHAMPS CORRESPONDANT DU FCI DU FDD	42
TABLEAU 10: ORGANISATION DES GROUPES D'ENREGISTREMENT DANS LE FAS	45
TABLEAU 11 : EXEMPLE DE COMBINAISON DES ACTIONS PORTÉES SUR LES LOTS ET LEUR INTERPRÉTATION	48

# **PRÉSENTATION**

Le cadastre québécois repose maintenant sur de nouvelles assises juridiques, notamment sur la Loi sur le cadastre et le Code civil du Québec. La confection du plan de rénovation cadastrale est régie principalement par l'article 21.3 de la Loi sur le cadastre. Celui-ci stipule que tout plan de rénovation cadastrale ainsi que toute modification subséquente de ces plans doivent être faits en double exemplaire : l'un est informatique, l'autre est la version écrite de l'exemplaire informatique.

Le 25 avril 1996, le premier plan de rénovation cadastrale produit dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois était officialisé. Cette étape a marqué la naissance du nouveau cadastre québécois pour les territoires visés, entraînant de ce fait la création et la production de produits fort différents des traditionnels plans cadastraux. La version informatisée du **plan du cadastre du Québec**, quotidiennement mise à jour, est au cœur de ces nouveaux produits.

Pour faire connaître ces nouveaux produits, la Direction des services administratifs (DSA) du Secteur de l'information foncière a préparé le présent guide à l'intention des utilisateurs du cadastre, plus particulièrement les arpenteurs-géomètres et les divers intervenants municipaux. Dans la première partie du guide, on présente les principales caractéristiques du plan du cadastre du Québec. Dans la deuxième partie, on décrit les produits informatiques transmis lors de la publicité cadastrale.

Dans ce guide, l'appellation « cadastre du Québec » correspond aux territoires ayant fait l'objet d'une rénovation cadastrale à partir de 1996 au sens de l'article 10 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1).

# 1. LE NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS

# 1.1 Le cadastre du Québec

Le cadastre est un registre public sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles (ci-après appelé le Ministère). Il est composé de plusieurs documents, dont un plan. Sur le plan du cadastre du Québec, chaque propriété est représentée graphiquement et identifiée par un numéro de lot qui lui est propre. De plus, pour chacune d'elles, on y trouve ses mesures sa contenance ainsi que sa position par rapport aux propriétés avoisinantes.

Le plan du cadastre du Québec fait aussi partie d'un autre registre public appelé *registre foncier*. Ce registre, également sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles (chapitre 42 des lois de 2000), est accessible dans les 73 bureaux de la publicité des droits (BPD) du Québec (<a href="www.registrefoncier.gouv.qc.ca">www.registrefoncier.gouv.qc.ca</a>). Dans ce registre, le plan du cadastre du Québec a pour fonction de représenter l'assiette sur laquelle s'exercent les droits réels immobiliers et de servir de base à la publicité de ces droits. Par sa nature, le cadastre ne peut donc enlever ni conférer un droit de propriété. Il est cependant présumé exact (art. 3027, C.c.Q.).

Le numéro de lot attribué à chaque propriété est utilisé par l'officier-adjoint de la publicité des droits lors de l'établissement d'une fiche immobilière. Sur cette fiche est inscrit tout acte pouvant affecter cet immeuble. Une fois inscrits, les droits des propriétaires sont protégés. Le cadastre est donc l'infrastructure de base du registre foncier, dont la principale clé d'accès est le numéro de lot.

# 1.2 La portée du nouveau cadastre québécois

Au Québec, le cadastre est graphique. Par conséquent, le plan du cadastre du Québec ne fait qu'indiquer les limites des immeubles ; il ne les détermine pas. Seul le bornage effectué par un arpenteur-géomètre permet d'établir de façon définitive les limites d'un fonds.

De plus, dans le cadre de la réforme cadastrale, le nouveau contexte juridique a pour effet de doter le cadastre de nouvelles caractéristiques dont la principale est la suivante :

La description contenue dans le titre d'acquisition du propriétaire et dans les actes constatant les charges, priorités, hypothèques ou autres droits qui ont été publiés avant le dépôt du plan cadastral de rénovation au BPD d'une circonscription foncière, est présumée concorder avec celle du lot montré sur le plan cadastral de rénovation. En cas de discordance, la description n'a pas à être corrigée par l'obtention d'un jugement ou autrement (Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, L.R.Q., c. R-3.1, art. 19.2).

# 1.3 Le cadre juridique lié à la confection du cadastre du Québec

Il y a deux types de plans dans le cadastre du Québec : le plan cadastral de rénovation et le plan cadastral (appelé communément *plan cadastral parcellaire*) venant modifier le plan cadastral de rénovation.

Le **plan cadastral de rénovation** est issu d'une opération cadastrale de rénovation. Celle-ci est entreprise par le Ministère en vertu des dispositions de l'article 10 de la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois* (L.R.Q., c. R-3.1). L'opération cadastrale de rénovation a pour but de reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier avec des données fiables et standardisées. On peut résumer cette opération par

l'action de rendre compatible le morcellement cadastral existant, les titres publiés et l'occupation des lieux. Elle se fait par le report intégral du cadastre existant, la correction de ses anomalies ou une nouvelle immatriculation. Elle est cependant toujours accompagnée d'une nouvelle numérotation de chaque propriété.

Le **plan cadastral parcellaire** (plan venant modifier le cadastre) est issu d'une opération cadastrale en territoire rénové (OCTR). Cette opération est initiée dans la majorité des cas par un propriétaire désirant morceler sa propriété (art. 3043, al. 1 C.c.Q.).

Le deuxième alinéa de l'article 21.3 de la *Loi sur le cadastre* spécifie également l'existence d'un 3° type de plan bien différent des deux autres. Ce plan, quotidiennement mis à jour grâce à l'informatique, représente la compilation des versions informatisées des deux premiers types de plans. Celui-ci est appelé **le plan du cadastre du Québec.** 

L'article 21.3 de la *Loi sur le cadastre* (L.R.Q., c. C-1) est sans contredit l'assise du nouveau cadastre québécois :

Tout plan de rénovation, tout plan révisé, tout plan montrant un lot visé à l'article 19, ainsi que toute modification subséquente de ces plans doivent être faits en double exemplaire; l'un est informatique, l'autre est la version écrite de l'exemplaire informatique.

L'exemplaire informatique du plan cadastral est mis à jour quotidiennement au moyen de la compilation de toutes les données relatives à un plan et à ses modifications ; il est réputé être un double de l'ensemble des plans visés. S'il y a divergence entre la version informatique et la version écrite, l'informatique prévaut.

En cas de détérioration ou de perte de l'une des deux versions, l'autre peut servir à la reconstituer.

# 1.4 Les modes de diffusion des données du plan du cadastre du Québec

À l'étape de l'officialisation d'un plan cadastral de rénovation ou d'un plan cadastral parcellaire issu d'une opération cadastrale en territoire rénové (OCTR), le Ministère met à jour le plan du cadastre du Québec. Une fois officialisées, les données cadastrales sont prêtes à être diffusées.

Il existe deux modes de diffusion des données du plan du cadastre du Québec : la publicité cadastrale et la diffusion sur demande.

# 1.4.1 La publicité cadastrale

La publicité cadastrale consiste en la transmission d'une copie certifiée du plan du cadastre du Québec aux bureaux de la publicité des droits (BPD) pour mise en vigueur, copie accompagnée des documents qui y sont associés (plan cadastral de rénovation ou plan cadastral parcellaire).

Le Ministère transmet également une copie de tout plan cadastral qu'il officialise au greffe de la municipalité concernée (article 3029 C.c.Q.). Selon ses besoins, celle-ci a la possibilité de recevoir la version informatique ou la version écrite du plan du cadastre du Québec. Les mises à jour du plan du cadastre du Québec sont transmises selon le même mode.

Les tableaux de l'annexe 1 montrent les différentes pièces (documents et fichiers) que reçoivent les municipalités lors de la publicité cadastrale selon la version choisie.

#### 1.4.2 La diffusion sur demande

Les données du plan du cadastre du Québec sont emmagasinées dans une base de données cadastrales au Ministère. Il est possible à toute personne désireuse de se procurer un extrait de ces données d'en faire la demande à la Direction des services administratifs (voir section 4, *Pour nous joindre*) ou par le biais du site Internet du Ministère à la section *Produits et services cadastraux* (www.mrn.gouv.qc.ca/foncier/cadastre), moyennant le paiement du tarif en vigueur au moment de la demande.

#### 1.5 La licence d'utilisateur final

Tous les fichiers de données numériques provenant du Ministère ainsi que tous les droits d'auteur sur ces derniers sont la propriété exclusive de celui-ci.

À l'acquisition de la version informatique du plan du cadastre du Québec ou de tout autre produit cadastral numérique, une licence d'utilisateur final est émise. Cette licence énonce les termes et conditions d'utilisation que l'utilisateur doit respecter lorsqu'il utilise les données transmises.

# Ce que permet la licence d'utilisateur

La licence d'utilisateur permet au détenteur d'utiliser les fichiers de données cadastrales dans le cours normal de ses affaires. Elle autorise le détenteur de la licence à transformer et à modifier les fichiers de données pour son usage interne seulement.

La licence d'utilisateur permet également à celui-ci de prêter les fichiers à une tierce partie (personne, consultant, autres), mais strictement dans le cadre d'un mandat (contrat) spécifique confié à cette tierce partie et à la condition que celle-ci remette ou détruise à la fin du mandat les fichiers de données prêtés.

# Ce que ne permet pas la licence d'utilisateur

La licence d'utilisateur ne permet pas de vendre, prêter, donner, échanger, transmettre ou laisser utiliser par un tiers les fichiers de données numériques. De plus elle ne permet pas d'utiliser ces fichiers de données en tout ou en partie, pour élaborer ou mettre au point tout autre produit à des fins de distribution ou de mise en marché. Toutefois, si le détenteur désire faire une utilisation des fichiers de données non permise par la licence, il doit en faire la demande au Ministère.

Le texte complet de la licence d'utilisateur est présenté à l'annexe 2.

# 2. LE PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC

Conformément à l'article 21.3 de la *Loi sur le cadastre* (L.R.Q., c. C-1), le plan du cadastre du Québec est le résultat de la compilation des données issues des plans des opérations cadastrales de rénovation (mandat) et des opérations cadastrales en territoire rénové (OCTR). Ce plan couvre l'ensemble du Québec ; il s'agit de la carte continue du morcellement foncier du Québec.

L'article 1 de la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois* (L.R.Q., c. R-3.1) stipule que le ministre des Ressources naturelles est chargé, notamment, d'assurer la mise à jour régulière des plans cadastraux. Ainsi, pour visualiser le morcellement d'un territoire donné, on disposera d'une image constamment à jour sans avoir recours aux divers plans des opérations cadastrales. Bien plus, ce plan du cadastre du Québec est réputé être un double de l'ensemble des plans compilés. Ainsi, ce plan du cadastre du Québec se substitue de façon quotidienne aux plans des opérations cadastrales dans les territoires rénovés.

La figure 1 illustre l'ensemble du processus de confection du plan du cadastre du Québec.

LES ÉVÉNEMENTS MODIFIANT LE CADASTRE DU QUÉBEC

#### ET LA PRODUCTION DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC LE MOYEN Les opérations cadastrales dans le La rénovation cadastrale cadastre du Québec (production du plan cadastral de rénovation) (production du plan cadastral parcellaire) inform atique Version écrite informatique Version écrite préparée par un arpenteur-géomètre contractant préparées par un arpenteur-géomètre au nom pour le ministère des Ressources naturelles d'un propriétaire à partir d'une extraction des données informatisées de la base de données cadastrales L'OBJET La base de données cadastrales DGAC Base de données cadastrales Validadation Officialisation données Intégration descriptives Publicité données Diffusion aéométriaues Plan du cadastre du Québec LE RÉSULTAT (quotidiennement tenu à jour) Version écrite informatique préparé par le ministère des Ressources naturelles à partir des données de la base de données cadastrales

Figure 1 : Processus de confection du plan du cadastre du Québec

# 2.1 Les données du plan du cadastre du Québec

Le plan du cadastre du Québec est composé de :

- données descriptives (données non graphiques);
- données géométriques (données graphiques).

Ces données sont soit **légales**, exigées par la loi, ou **techniques**, nécessaires à la gestion du cadastre.

Les tableaux qui suivent présentent ces données.

Données légales pour chaque lot	Données descriptives	Données géométriques
Nom de la municipalité	Х	
Nom de la circonscription foncière	X	X
Numéro de lot	Χ	X
Limites (position relative)		X
Mesures		Х
Contenance		Х
Nom du propriétaire	Х	
Concordance numéros nouveau et ancien	Х	
Mode d'acquisition	Х	
Numéro d'inscription	Х	
Concordance entre le numéro de lot mentionné au titre		
d'acquisition, le numéro de lot d'exercice du titre et le		
nouveau lot (uniquement lors du dépôt d'une rénovation)	X	
Concordance avec le numéro d'ordre de la fiche immobilière,		
le cas échéant	X	

Tableau 1 : Données légales du plan du cadastre du Québec

Données techniques pour chaque lot	Données descriptives	Données géométriques
Coordonnées (fichier graphique)		Х
Flèches de renvoi		Х
Contour de localisation d'un agrandissement		Х
Bulle de référence d'un agrandissement		Х
Odonymie et toponymie hydrique		Х
Identification de type de territoire (non cadastré, non rénové)		Х
Numéro de plan complémentaire	Х	Х
Échelle de création	Х	
Échelle de représentation	Х	
Date de mise en vigueur	Х	
Date de dépôt	Х	
Limite du feuillet cartographique		Х
Numéro du feuillet cartographique	Х	Х
Numéro fuseau MTM	Х	
Zone de repérage (colonne et ligne)	Х	

Tableau 2 : Données techniques du plan du cadastre du Québec

# 2.2 Les règles de désignation cadastrale

De nouvelles règles de désignation ont été établies dans le cadastre du Québec.

- Tous les lots font partie d'un seul cadastre : le cadastre du Québec.
- Une seule entité cadastrale : le lot.
- Une seule série de numéros pour toutes les propriétés du Québec.
- Un numéro de la série des nombres naturels entiers est attribué à chaque lot.
- Le numéro, composé exclusivement de chiffres arabes, prend la forme # ### ### (ex. : 1 234 567) et la numérotation débute à 1 000 000.
- Un lot ne peut pas chevaucher des circonscriptions foncières (art. 2970 C.c.Q.).

Le numéro de lot est essentiel puisqu'il permet de faire le lien entre les volets descriptif et géométrique d'un même lot dans la base de données cadastrales ainsi qu'entre les données cadastrales et celles du livre foncier.

# 2.3 Les métadonnées du plan du cadastre du Québec

Un seul format d'échange est utilisé lors de la transmission des fichiers de données géométriques du cadastre du Québec : c'est le format DXF. Le choix de ce format vise à permettre la diffusion de ces données au plus large éventail d'utilisateurs. Dans le cas des données descriptives, c'est le format CSV (texte) qui est utilisé.

# Les données géométriques

La nature même du format DXF fait en sorte qu'à chaque sommet d'un segment s'associe un couple de coordonnées. Ces coordonnées servent de support à la version informatique du plan cadastral. Elles n'ont cependant aucune valeur légale.

Les principales caractéristiques des données géométriques (métadonnées) du plan du cadastre du Québec sont décrites ci-dessous.

- Format DXF (Drawing Exchange Format).
- Code ASCII 8 bits, avec jeux de caractères ISO-8859/1.
- Le système de référence géodésique est le Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83). Ce système de référence constitue la norme du ministère.
- La projection cartographique utilisée est la projection transverse modifiée de Mercator (MTM en version anglaise). L'utilisation de cette projection entraîne le découpage du territoire québécois en neuf fuseaux. Un ensemble de données échangées se trouvera toujours dans un seul fuseau.
- Le système de coordonnées retenu est le système de coordonnées planes du Québec (SCoPQ).
- Le découpage cartographique utilisé est le système québécois de référence cartographique (SQRC).

# Les données descriptives

- Format CSV (champs délimités par des points-virgules).
- Code ASCII 8 bits, avec jeux de caractères ISO-8859/1.

# 2.4 Les règles concernant les mesures et les contenances

Toutes les mesures et contenances qui apparaissent sur le plan du cadastre du Québec sont exprimées en unités du système international (SI).

- L'unité pour les mesures de longueur est le mètre.
- Seuls les préfixes suivants sont utilisés pour les mesures :
  - pour le rayon: R : (ex. : R : 10,2) ;pour la corde: C : (ex. : C : 24,0).
- La mesure de la ligne de lot, qui peut être composée d'un ou de plusieurs segments, est toujours présente, même dans le cas d'une sinueuse. Chaque segment qui compose un polygone de lot ou un polygone de base est associé à une mesure :
  - la mesure de la corde est facultative pour les courbes et les sinueuses. Elle n'est pas applicable dans les autres cas ;
  - les courbes sont définies par une mesure de longueur (arc) et une mesure de rayon ;
  - la mesure d'un arc n'a pas de préfixe.
- Pour les contenances de superficie, l'unité de mesure est le mètre carré ou l'hectare.
- Toute contenance de superficie est précédée du préfixe S: (ex.: S: 12 155,18).
- Seule la contenance indiquée en hectare est accompagnée d'un suffixe. Le suffixe pour la contenance en hectare est « ha » (ex. : S : 1 045 ha).
- Pour la contenance de volume, l'unité de mesure est le mètre cube.
- Toute contenance de volume est précédée du préfixe V : (ex. : V : 1 200). La contenance de volume se trouve uniquement inscrite sur un plan cadastral complémentaire. Celui-ci existe seulement en version écrite.

# 2.5 La qualité métrique de représentation

Le cadastre québécois est de type graphique. Sa qualité métrique est établie en assurant la cohérence entre les mesures et la contenance d'un lot inscrites au plan cadastral et sa représentation graphique. Le principe de tolérance graphique (Tg) est défini pour assurer cette cohérence.

Pour le plan du cadastre du Québec, deux types d'échelles sont utilisés : d'une part, il y a l'échelle associée au lot au moment de sa création ; d'autre part, il y a l'échelle de représentation des lots. Cette dernière peut évoluer.

L'échelle de création demeure fixe et sert à déterminer la qualité métrique de la représentation du lot sur le plan cadastral au moment de sa création. L'échelle de création n'est pas indiquée sur l'exemplaire écrit du plan du cadastre du Québec, mais dans la version informatisée de celui-ci. Les échelles de création possibles sont : 1:1 000, 1:2 000, 1:5 000, 1:10 000 et 1:20 000.

Le tableau suivant présente la tolérance graphique maximale pour chaque échelle de création ; celle-ci peut varier à l'intérieur de cette limite :

Échelle de création	Tolérance graphique maximale
1:1 000	0,42 m
1:2 000	0,84 m
1:5 000	2,10 m
1:10 000	4,20 m
1:20 000	8,40 m

Tableau 3 : Tolérance graphique maximale pour chaque échelle de création

L'échelle de représentation est l'échelle choisie pour illustrer un lot et les données qui s'y rattachent. Les échelles de représentation permises sont 1:500, 1:1000, 1:2000, 1:5000, 1:10000 et 1:20000. L'échelle de représentation des lots est inscrite sur l'exemplaire écrit du plan du cadastre du Québec et dans la version informatisée de celui-ci.

En résumé, la qualité métrique de représentation d'un segment d'un lot se définit par l'écart maximal accepté entre la mesure de ce segment inscrite sur le plan cadastral et la mesure calculée à partir des coordonnées qui définissent ce segment.

# 3. LA VERSION INFORMATIQUE DU PLAN DU CADASTRE DU QUÉBEC

Comme il a été mentionné, le plan du cadastre du Québec est la compilation quotidienne et informatisée, dans la « base de données cadastrales », de deux types d'opérations : l'opération cadastrale de rénovation et l'opération cadastrale en territoire rénové (OCTR). C'est à partir de cette base de données que le Ministère est en mesure de produire des extraits du plan du cadastre du Québec en version informatisée. Cette section présente les principales caractéristiques de la version informatisée du plan du cadastre du Québec.

# 3.1 Les fichiers du plan du cadastre du Québec

Deux types de fichiers sont produits à partir du plan du cadastre du Québec informatisé : les fichiers de données géométriques (données officielles et données de contexte) et le fichier de données descriptives. La figure suivante illustre ces deux types de fichiers ainsi que leur contenu.

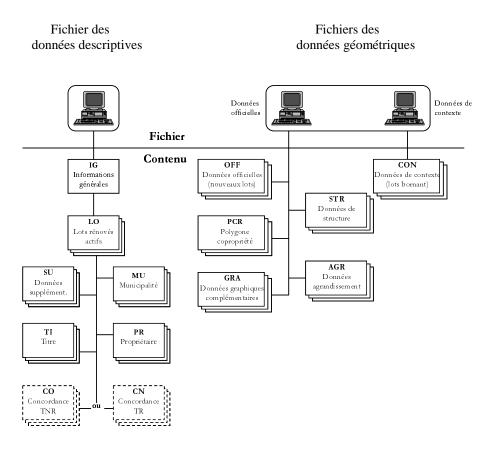


Figure 2 : Fichiers de données du plan du cadastre du Québec

# 3.1.1 Les fichiers de données géométriques

Les fichiers de données géométriques contiennent les informations sur la forme et la géométrie des lots. Ces informations sont structurées de façon que toutes les données qui correspondent à un ou plusieurs lots puissent être liées de façon topologique.

Les données cadastrales officielles (OFF) correspondent aux lots extraits à la suite d'une demande d'extraction, d'une rénovation cadastrale ou d'une opération cadastrale en territoire rénové. Les données de contexte (CON) correspondent aux lots qui ceinturent le

périmètre des lots demandés lors d'une extraction; ces données sont surtout utiles à l'arpenteur-géomètre qui présente une requête d'opérations cadastrales. Dans ce cas, les données de contexte ne seront présentes que s'il y a une demande spécifique à cet effet.

Idéalement, les données géométriques devraient être transmises dans un seul fichier. Cependant, pour tenir compte des limites technologiques des logiciels utilisés, celles-ci sont découpées en plusieurs fichiers selon l'échelle ou le type de données (OFF et CON) qui sont représentés (voir tableau 4 ci-dessous).

Le nom des fichiers de données géométriques comporte huit caractères et prend la forme suivante : **dnnnnnn.te**,

#### où:

- **d** = constante;
- nnnnnn = numéro correspondant au numéro du bon de commande ;
- t = type de fichier, soit :
  - « o » pour un fichier de données cadastrales officielles,
  - « c » pour un fichier de données de contexte ;
- e échelle de représentation ou d'agrandissement des données selon le code présenté dans le tableau ci-dessous. Les valeurs dans le nom d'extension des fichiers indiquent l'échelle de représentation ou d'agrandissement (ex. : dnnnnnn.o7 pour données à l'échelle de 1:1 000).

Les différentes échelles de représentation ou d'agrandissement et les codes qui sont associés à celles-ci sont présentés dans le tableau suivant :

Échelle	Code échelle	Code* couleur	Échelle	Code échelle	Code* couleur
1:20 000	3	3	1:100	Α	10
1:10 000	4	4	1:50	В	11
1:5 000	5	5	1:20	С	12
1:2 000	6	6	1:10	D	13
1:1 000	7	7	1:5	Е	14
1:500	8	8	1:2	F	15
1:200	9	9	1:1	G	16

Tableau 4 : Échelles de représentation des données ainsi que leurs codes

<sup>\*</sup> Le code de couleur correspond à la couleur associée à chaque échelle dans le fichier des données géométriques.

# 3.1.2 Le fichier de données descriptives

Le fichier de données descriptives contient les attributs descriptifs de chacun des lots officiels extraits de la base de données cadastrales. On y trouve principalement les attributs suivants :

- la municipalité et la circonscription foncière du lot ;
- le propriétaire ;
- le numéro du titre de propriété;
- la concordance avec les anciens lots.

création du lot

au moment de la

Le nom du fichier de données descriptives prend la forme suivante : Cnnnnnn.d01,

où:

- **C** = constante;
- nnnnnn = numéro du bon de commande ;
- d = constante;
- **01** = constante.

#### 3.2 La lecture des fichiers de données du cadastre du Québec

Les fichiers de données du cadastre du Québec peuvent être téléchargés directement du site Internet du Ministère à partir d'une adresse unique et sécurisée transmise par courrier électronique suite à une publicité cadastrale ou lors d'une demande d'extraction. Pour faciliter le téléchargement, les fichiers sont compressés dans le format ZIP. Ils peuvent être récupérés avec un utilitaire de décompression comme WinZip.

# 3.2.1 Lecture des fichiers de données géométriques

Le format d'échange retenu pour la transmission des fichiers de données géométriques est le format DXF. Ce format, de type ASCII, a été choisi pour sa capacité à être lu par différents logiciels de dessin assisté par ordinateur (DAO), comme AutoCAD et MicroStation, ou les systèmes d'information géographique (SIG), par exemple ArcInfo, ArcView, MapInfo, AutoCAD Map, MicroStation Geographics.

Comme il a été spécifié à la section précédente, l'extension des fichiers de données géométriques qui sont transmis correspond à l'échelle de représentation ou d'agrandissement des données cadastrales (par ex. : D4003149.07 = échelle 1:1 000). Pour que ces fichiers puissent être lus ou importés par la plupart des logiciels de DAO ou les SIG, il peut être nécessaire de renommer l'extension de ces fichiers dans le format DXF (par exemple : D4003149.07 peut devenir D4003149-07.dxf).

# 3.2.2 Les styles et les polices de caractères

Les fichiers de données géométriques comprennent trois types de données textuelles, soit :

- Les annotations (numéro de lot ou de PC, mesures, contenance, etc.)
- Les textes de structuration permettant d'identifier les éléments géométriques et d'associer les annotations aux éléments géométriques

Les textes graphiques complémentaires (exemple : l'odonymie)

Pour chacun des éléments de texte prévu dans la structure des fichiers, un style à utiliser est prédéfini. Pour obtenir une image identique à celle issue de la base de données cadastrales, il est nécessaire d'utiliser les styles et les polices de caractères présentés dans le tableau suivant. Ceux-ci sont disponibles dans le site Internet d'Adobe à l'adresse www.adobe.com/type/main.html.

L'utilisateur peut cependant se servir d'autres styles de caractères (voir tableau 5) dans la confection des cartes cadastrales.

Style	Profil	Police			Taille	
		nom	fichier source	nom correspondant (DXF)	points	mm
LOT	1	Frutiger 75 Black	ftblpfb	LOT.SHX	8	2,8222
	2	Arial Narrow Bold	arialnb.ttf	aucun	5,5	1,9403
PCR	1	Frutiger 45 Light	ftlpfb	PCR.SHX	8	2,8222
	2	Arial Narrow Bold	arialnb.ttf	aucun	5,5	1,9403
SUP	1	Frutiger 45 Light	ftlpfb	SUP.SHX	5,5	1,9403
	2	Arial Narrow	arialn.ttf	aucun		
DIM	1	Frutiger 45 Light	ftlpfb	DIM.SHX	5	1,7639
	2	Arial Narrow	arialn.ttf	aucun		
PCA	1	Frutiger 46 Light Italic	ftlipfb	PCA.SHX	5,5	1,9403
	2	Arial Narrow Italic	arialni.ttf	aucun		
CAD	1	Times Ten Roman	ttrpfb	CAD.SHX	11	3,8806
	2	Arial Narrow	arialn.ttf	aucun	8	2,8222
CIR	1	Times Ten Roman	ttrpfb	CIR.SHX	11	3,8806
	2	Arial Narrow	arialn.ttf	aucun	8	2,8222
IDE	1	Times Ten Roman	ttrpfb	IDE.SHX	11	3,8806
	2	Arial Narrow	arialn.ttf	aucun	8	2,8222
HYD	1	Times Ten Roman	ttrpfb	HYD.SHX	11	3,8806
	2	Arial Narrow	arialn.ttf	aucun	8	2,8222
ODO	1	Times Ten Roman	ttrpfb	ODO.SHX	11	3,8806
	2	Arial Narrow	arialn.ttf	aucun	8	2,8222
FEU	1	Times Ten Italic	ttipfb	FEU.SHX	11	3,8806
	2	Arial Narrow Italic	arialni.ttf	aucun	8	2,8222
STR	1	txt	txt.shx	STR.SHX	-	1,0000
	2	Courrier New Normal	cour.ttf	aucun	-	

Tableau 5 : Les styles et les polices de caractères dans les fichiers de données géométriques

Lorsque deux tailles sont spécifiées pour un style donné, il faut utiliser la taille la plus grande tant que l'espace disponible le permet. La taille des caractères (mm) du tableau

précédent correspond à la taille de ceux-ci à l'échelle papier. La taille des caractères doit être modifiée en fonction de l'échelle de représentation. Par exemple, si l'on utilise l'échelle 1:500, la taille des annotations de style LOT doit être de 1,4111 mm. Tous les textes ont leur point de justification dans le coin inférieur gauche.

#### CAS PARTICULIERS

1) Pour les utilisateurs du logiciel AutoCAD

Ils doivent utiliser le fichier de substitution ACAD.FMP afin d'établir la correspondance entre le style du texte et la police de caractères à utiliser (voir tableau 5).

Exemples: LOT: arialnb.ttf, PCR: arialnb.ttf, SUP: arialn.ttf

Il peut arriver que le logiciel ne reconnaisse pas ces polices. Dans ce cas, l'utilisateur doit les installer de nouveau dans Windows.

2) Pour les utilisateurs de *MicroStation* 

Ils doivent charger les polices dans MicroStation en nommant les fichiers en fonction des styles mentionnés dans le tableau 5.

3.2.3 Procédures pour la lecture des données géométriques dans différents logiciels

Les prochaines sections décrivent les procédures pour la lecture des données géométriques du cadastre du Québec dans quatre logiciels, soit : AutoCAD, MicroStation, ArcView et MapInfo. Ces logiciels sont ceux qui sont généralement utilisés sur le marché.

Les coordonnées de cadrage du dessin des fichiers en format DXF qui sont transmis aux utilisateurs comportent toujours les mêmes valeurs, peut importe leur localisation sur le territoire. Dans certain logiciel de géomatique, cela occasionne un décalage des données dans le dessin qui ne permet pas leur affichage immédiat et qui oblige les utilisateurs à effectuer diverses opérations pour qu'elles puissent s'afficher.

Les procédures décrites ci-dessous sont à titre indicatif. Chaque utilisateur des données cadastrales est responsable de la connaissance des différentes fonctions du logiciel qu'il utilise.

# **AutoCAD**

AutoCAD est un logiciel de dessin assisté par ordinateur (DAO). Pour charger les données géométriques du cadastre dans AutoCAD, il suffit d'effectuer les étapes suivantes :

- Renommer l'extension des fichiers de données géométriques dans le format DXF
- 2) Taper la commande « DXFIN » pour importer les données dans le dessin
- 3) Utiliser la commande « Zoom Extents » pour cadrer les données dans le dessin
- 4) Recommencer les étapes 1 à 3 pour chaque fichier de données. À noter que chaque fichier DXF de l'extraction doit être chargé dans un dessin différent
- 5) Mettre en référence tous les dessins importés de façon à visualiser l'ensemble des données du plan cadastral reçu

#### **MicroStation**

MicroStation est un logiciel de dessin assisté par ordinateur (DAO). Le chargement des fichiers de données géométriques dans MicroStation comporte cinq étapes principales :

- 1) Décaler le point d'origine, « Global Origine » (go), afin de pouvoir travailler dans le système de coordonnées ScoPQ. Généralement, lorsque le point d'origine (go) équivaut à 0.0, 5 000 000.0, le décalage est acceptable
- 2) Ajuster les unités de travail afin de permettre l'utilisation de quatre chiffres significatifs, soit :
  - l'unité de travail principale en mètre ,
  - l'unité de travail secondaire en millimètre,
  - la résolution de 1000 mm par mètre,
  - et l'unité de positionnement : 10 par mm
- 3) Définir les tables de conversion des niveaux selon le type de données (officielles ou de contexte). La procédure d'importation de fichiers DXF et la limitation à 63 niveaux pour les versions de MicroStation antérieures à la version 8 ont pour conséquence d'obliger l'utilisateur à employer les tables de conversion des niveaux. Il est recommandé de définir une table pour l'importation des données officielles et une autre table pour l'importation des données de contexte, s'il y a lieu. Ces tables servent à faire la correspondance entre les noms des niveaux du fichier DXF et les numéros des niveaux de MicroStation. Lors de l'importation, ces tables permettent donc d'assigner chacun des noms de niveaux à un numéro de niveau distinct
- 4) Importer les fichiers (DXF):
  - utiliser le fichier de base (Seed File) défini aux étapes 1 et 2 pour créer un dessin vide,
  - ajuster les autres tables de conversion (générale, lignes) en plus de la table des niveaux définie précédemment,
  - importer chaque fichier de données dans un dessin différent. Il n'est pas nécessaire de renommer l'extension des fichiers en DXF, dans ce cas-ci
- 5) Utiliser la commande « Fit View » (ou Vue générale en français) pour cadrer les données dans le dessin
- 6) Mettre en référence tous les dessins importés de façon à visualiser l'ensemble des données du plan cadastral reçu

# ArcView (version 3.2 et précédentes)

ArcView est un système d'information géographique (SIG) qui permet la gestion de données à référence spatiale (DRS) provenant de différentes sources. Les données cadastrales étant en format DXF structuré, plusieurs étapes sont nécessaires pour afficher les données :

- 1) Renommer l'extension des fichiers de données géométriques dans le format DXF
- 2) Cocher le champ « Cad Reader » dans la section « Extension » du logiciel ArcView (cocher ce champ permet de lire les dessins de type CAD)
- 3) Ouvrir une vue en double-cliquant sur l'icône « Vues »

- 4) Cliquer sur l'icône « Ajouter un thème » et choisir le fichier à importer (par ex. : D4003149-o7.dxf)
- 5) Sélectionner les quatre éléments ou thèmes (line, point, polygon et annotation) qui se trouvent dans la vue afin de les importer dans le dessin

ArcView ne possède pas de fonction permettant de cadrer les données dans le dessin. Pour les afficher :

- 6) Cocher les quatre éléments (thèmes) de la vue pour qu'ils puissent être affichés dans le dessin
- 7) Mettre en surbrillance un des quatre éléments, par exemple « Line » (ligne) afin de le rendre actif
- 8) Dans « Propriétés » du menu « Thème », cliquer sur l'icône « Dessin » : les différentes couches associées au thème mis en surbrillance apparaissent. Sélectionner les couches désirées parmi celles affichées (ex. : les couches de données officielles OFF\_xx\_xxx) et cliquer sur OK
- 9) Cliquer sur l'icône « Cadrer sur le thème actif » ou « Vue générale » pour afficher les éléments sélectionnés
- 10) Répéter les opérations 4 à 8 pour les autres fichiers (échelle) à importer
- 11) Mettre en référence tous les fichiers en cochant leurs éléments (thèmes) respectifs afin de visualiser l'ensemble des données du plan cadastral reçu

# MapInfo

Le logiciel MapInfo est un système d'information géographique (SIG) qui permet l'analyse de données à référence spatiale (DRS). MapInfo organise les fichiers de données sous forme de tables. Chaque table est un groupe de fichiers MapInfo qui constitue soit un fichier « carte » soit un fichier « base de données ».

Les données géométriques du cadastre du Québec peuvent être importées de deux façons différentes dans MapInfo, soit par le module « Universal Translator » ou la fonction « Import » du menu « Tables ». Voici la méthode utilisant le module « Universal Translator ».

- Renommer l'extension des fichiers de données géométriques dans le format DXF
- Dans la barre de menu, aller dans « Tools » et choisir « Universal Translator »
- 3) Dans la fenêtre, au champ « Source », choisir « AutoCAD DWG/DXF », puis aller chercher le fichier DXF à importer
- 4) Ajuster la projection dans le même système de référence que les données cadastrales (par exemple : Quebec Modified Transverse Mercator (Nad 83) dans le fuseau MTM 8). Le numéro de fuseau des données extraites est indiqué dans le fichier des données descriptives
- 5) Choisir le format désiré (.tab) et cliquer sur « OK » (une table est créée pour chaque couche de données géométriques présente dans le fichier DXF
- 6) Recommencer les étapes 1 à 5 pour chaque fichier de données à importer
- 7) Mettre en référence les différentes tables afin de visualiser l'ensemble des données du plan cadastral reçu

# 3.2.2 Lecture des fichiers de données descriptives

Le format d'échange du fichier de données descriptives est le format CSV. C'est un format de type textuel qui est caractérisé par des champs délimités par des points-virgules. Ce format peut être lu par la plupart des éditeurs de texte (Word, NotePad, WordPerfect, etc.) ou la plupart des tableurs (Excel, Lotus) disponibles sur le marché. L'annexe 3 décrit en détail ce format.

Par exemple, pour lire le fichier de données descriptives avec le tableur **Excel**, il s'agit d'effectuer les étapes suivantes :

- 1) Ouvrir Excel et sélectionner le fichier de données descriptives (ex.: Cxxxxxxx.d01)
- 2) Dans la fenêtre qui apparaît, noircir le champ « délimité » comme type de fichier
- 3) Cocher le champ indiquant le séparateur « point-virgule »
- 4) Fermer la fenêtre

Le fichier des données descriptives sera importé dans le tableur, selon le format donné en exemple à la figure suivante.

#IG ; Identification de la commande; numéro de fuseau MTM

#LO; Numéro du nouveau lot; Code échelle de création lot; Code échelle de représentation lot; Numéro du plan complémentaire; Code indicateur superficiaire

#SU; Code de circonscription foncière; Nom de la circonscription foncière; Date de dépôt; Statut du lot; Description du statut de lot; Date du statut de lot; Numéro du feuillet cartographique; Zone de repérage rangée; Zone de repérage colonne

#MU; Code municipalité; Nom municipalité (désignation)

Nom propriétaire; Prénom propriétaire #PR :

Numéro inscription titre; Code circonscription foncière inscription titre; #TI : Code mode acquisition

#CN; Numéro ancien lot; Code indicateur partie lot; Numéro d'ordre de la fiche immobilière

#CO ; Code cadastre ancien lot occupé; Code désignation secondaire ancien lot occupé; Numéro ancien lot occupé; Code indicateur partie lot occupé; Code lots occupés multiples; Code cadastre ancien lot titre; Code désignation secondaire ancien lot titre; Numéro ancien lot titre; Code indicateur partie lot titre

IG 4003149: 7

LO ; 1 000 003; 01K; 01K; ; N

SU ; 20; Québec; 1996-01-25; AC; Actif; 1996-01-25; 21L14-010-2122; B; 2

23027; Québec (Ville) MU: PR ; BOUTIN; CAMIL : CHABOT: JOHANNE PR

; 623867; 20: CO ΤI

; 090720; A; 5026; N; NO; 090720; A; 5026; O CO

ZZ ; 17

Figure 3 : Exemple de contenu d'un fichier de données descriptives (C4003149.d01)

#### 3.3 Le contenu des fichiers de données

# 3.3.1 Les fichiers de données géométriques

Les données qui sont transmises dans les fichiers de données géométriques sont localisées sur des couches (niveaux) distinctes qui sont regroupées selon les classes suivantes:

- Les données cadastrales officielles (OFF) comprenant :
  - les annotations, comme le numéro de lot, le numéro du plan complémentaire, les mesures, la contenance,
  - les segments de lot (lignes de lot) composant le périmètre de chaque lot créé ou corrigé et servant à définir les limites.
- Les données relatives aux agrandissements (AGR)

- Les données graphiques complémentaires (GRA), par exemple la toponymie hydrique, l'odonymie (nom de rue), les noms et les limites des feuillets cartographiques, les flèches de renvoi, etc.
- Les données de structure (STR) représentées par les textes de structuration permettant :
  - d'identifier les éléments géométriques (ex. : le numéro d'un segment),
  - d'associer les annotations aux éléments géométriques
- Les données polygones de base d'un cadastre vertical (PCR)
- Les données de contexte (CON). Ces données regroupent les informations relatives aux lots bornant et ne sont transmises que lors d'une requête d'extraction effectuée par un arpenteur-géomètre dans le cadre d'une OCTR.

La figure 4 illustre un exemple de données cadastrales officielles incluant des annotations graphiques. L'annexe 4 présente le contenu détaillé d'un fichier de données cadastrales officielles transmis lors d'une publicité cadastrale et le contenu détaillé d'un fichier de contexte transmis lors d'une requête d'extraction effectuée par un arpenteur-géomètre.

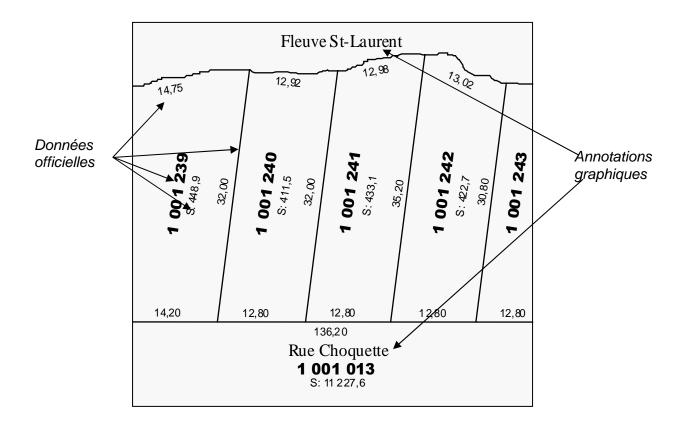


Figure 4 : Exemple de données cadastrales officielles et d'annotations graphiques

# Les coordonnées graphiques dans le fichier de données géométriques

La nature même du format DXF fait en sorte qu'à chaque segment s'associe un couple de coordonnées. La présence de coordonnées dans les produits cadastraux est donc liée aux choix technologiques qu'impose la tenue à jour du plan cadastral. Les coordonnées servent de support à la version informatique du plan cadastral. Elles sont établies dans un système commun pour l'ensemble des utilisateurs. Elles n'ont aucune valeur légale.

# La structure du fichier de données géométriques

Le format DXF permet d'échanger des éléments géométriques (points, lignes, textes, symboles), mais pas les informations de structuration qui permettent de faire le lien entre ces divers éléments (relations topologiques).

L'ensemble des segments d'un lot, ou lignes d'un lot (polylignes), forme un polygone. Les lignes qui forment ce polygone sont parfaitement liées ensemble à la jonction des nœuds du polygone de sorte qu'il n'y a aucun dépassement ou aucune ligne en retrait. Ainsi, les polygones sont parfaitement fermés.

Dans le format DXF, la position des lignes de lots permet de déduire l'information topologique de la formation des polygones. Par contre, il n'y a aucune indication qui permet de déduire les liens entre les annotations et les éléments géométriques. C'est pourquoi les données géométriques sont structurées de telle sorte qu'il est possible de faire ces liens : lien entre le numéro de lot et le lot (polygone) concerné ; lien entre la superficie et le lot concerné ; lien entre les mesures, les lignes de lots et le lot concerné.

Le mode de codification de ces liens se fait par l'utilisation de textes de structuration (couches STR) placés à la même position que l'annotation et faisant référence aux entités géométriques concernées. On entend par même position, la superposition de l'annotation et des points de justification.

Le fait d'ajouter des textes de structuration dans les fichiers de données géométriques en format DXF permet aux utilisateurs qui possèdent des logiciels SIG dits topologiques (par ex. : ArcInfo) de recréer la topologie permettant de faire la relation entre les divers éléments géométriques. L'annexe 5 illustre de façon détaillée le mode de codification des données cadastrales dans le format DXF.

# Les segments

Chaque segment contenu dans le fichier de données géométriques et servant à définir les limites de lots comporte un numéro. Les numéros de segments sont uniques pour un ensemble de données à transmettre (voir annexe 5).

#### Les types de polygones (polylignes fermées) et leur identification

Un fichier de données géométriques peut contenir cinq types de polygones :

- Un polygone qui représente un lot, dont l'identifiant est le numéro de ce lot
- Un polygone qui représente le périmètre de l'assiette de l'ensemble des lots d'une copropriété divise verticale, d'une coemphytéose verticale ou d'un cadastre vertical, appelé polygone de base, dont l'identifiant est le numéro de plan complémentaire (PC-####)
- Un polygone qui représente un secteur non cadastré, dont l'identifiant est TNC
- Un polygone qui représente un secteur non rénové, dont l'identifiant est TNR
- Un polygone qui représente un secteur rénové (à partir de 1995), dont l'identifiant est TR

Chaque polygone qui correspond à un lot possède un identifiant ou un numéro de lot. Ces deux éléments se confondent lorsque le numéro de lot est inclus dans le polygone qui définit le lot.

Pour un polygone de base d'un cadastre vertical, l'identifiant est de type PC-####, où ##### est le numéro unique du plan cadastral complémentaire associé au polygone de base.

Si l'identifiant des deux premiers types de polygones se trouve dans le polygone qui définit le lot ou le polygone de base d'un cadastre vertical, cet identifiant est placé sur la couche de données cadastrales officielles (OFF\_NO\_LOT). Par contre, si l'identifiant se trouve à l'extérieur du polygone, cet identifiant est placé sur la couche de données graphiques complémentaires (GRA\_NO\_LOT) à l'endroit géographique qui convient mais, aussi sur la couche de données de structure (STR\_NO\_LOT), mais à l'intérieur du lot.

Dans le cas des trois derniers types de polygones, cet identifiant est placé à l'intérieur du polygone sur la couche de structure STR\_NO\_LOT.

#### Représentation des données cadastrales à des échelles différentes

Les lots d'un territoire ne peuvent pas tous être représentés à une même échelle. C'est pourquoi, sur la version écrite du plan du cadastre du Québec, les lots à une échelle différente sont représentés sur des feuillets distincts. Dans le cas des fichiers de données cadastrales, la situation est différente car la notion d'échelle à ce niveau n'existe pas.

Dans ces fichiers, les annotations (numéro de lot, mesures, contenance, etc.) et les éléments graphiques complémentaires (toponymie, odonymie) sont associés à l'échelle à laquelle ils sont représentés sur le plan. Cette association est faite en leur attribuant un code de couleur. Par exemple, les annotations à être représentées à l'échelle de 1:1 000 auront le code 7, tandis que celles à être représentées à l'échelle de 1:500 auront le code 8, et ainsi de suite. Ces codes sont également indiqués dans l'extension des fichiers associés à ces échelles (ex. : D4024202.07 - voir tableau 4 à la section 3.1.1).

Par contre, les éléments linéaires (lignes de lots, limites de circonscriptions foncières ou limites de territoires non cadastrés) ainsi que les textes de structuration ne comportent pas d'échelle.

# Les changements d'échelles

Tous les fichiers de données géométriques transmis lors de la publicité cadastrale devraient être mis en référence dans un même plan pour constituer l'image cadastrale complète du territoire visé.

Lorsque deux fichiers d'échelles différentes sont mis en référence, les éléments communs à ces deux échelles sont dupliqués dans leurs couches de données respectives. Par exemple, les segments (lignes de lots) communs aux deux fichiers sont dupliqués et portent le même numéro dans les deux fichiers.

Les figures 5 et 6 illustrent deux situations où il y a présence de données à des échelles différentes. La première figure montre un exemple d'une situation où les lots représentés à une petite échelle bordent une zone où se trouvent des lots à plus grande échelle (1:2 000 contre 1:1 000) tandis que la seconde figure montre la situation inverse.

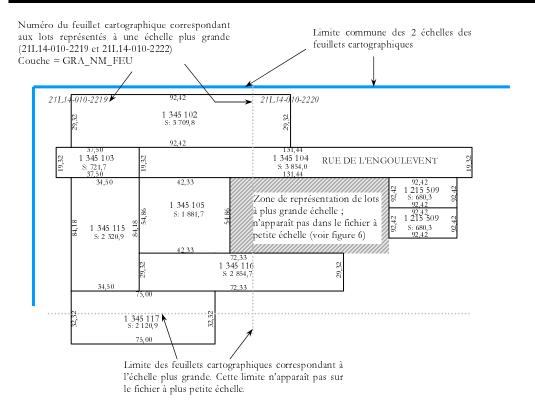


Figure 5 : Représentation des lots dans un fichier à petite échelle (1:2 000) qui bordent une zone où se trouvent des lots à plus grande échelle (1:1 000)

Dans cet exemple, le seul indice de la présence de données à une autre échelle est la présence du numéro du feuillet correspondant à la zone où l'échelle diffère sur la couche GRA\_NM\_FEU du fichier de données.

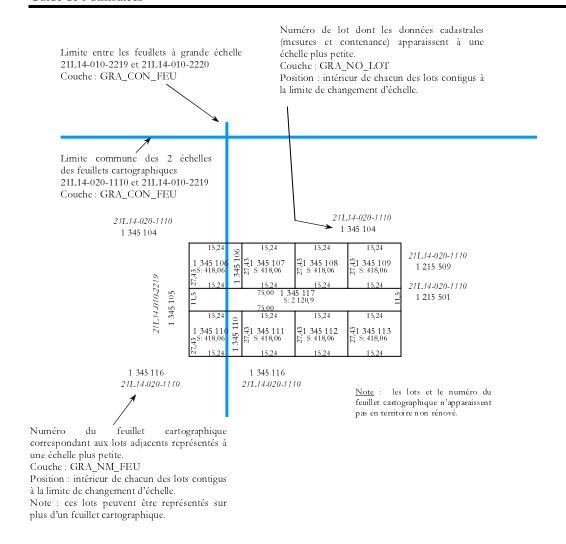


Figure 6 : Lots d'une fichier à grande échelle (1:1 000) inclus à l'intérieur d'une zone à plus petite échelle (1:2 000)

Dans cet exemple, le numéro du feuillet à plus petite échelle (GRA\_NM\_FEU) ainsi que le numéro du lot (GRA\_NO\_LOT) sont inscrits à la position de chacun des lots rénovés adjacent à la zone où il y a des lots à plus grande échelle.

#### Les agrandissements sur le plan du cadastre du Québec

Les agrandissements sont requis pour illustrer un détail ne pouvant être clairement représenté sur le plan du cadastre du Québec. Un fichier est produit pour chaque échelle d'agrandissement (voir tableau 4, section 3.1.1).

Les agrandissements sont identifiés dans les fichiers de données cadastrales au moyen de rectangles qui sont placés à l'endroit où le plan cadastral nécessite d'être agrandi. Un premier rectangle (couche AGR\_CON\_LOC) sert à localiser l'agrandissement sur le plan tandis que le second (couche AGR\_CON\_REF) sert pour le report de l'agrandissement qui accompagnent le plan du cadastre du Québec et qui servent à la diffusion des données. Ces rectangles sont accompagnés par un cercle de référence (couche AGR\_BUL\_REF) à l'intérieur duquel est inscrit le numéro de l'agrandissement (couche STR\_BUL\_REF).

Les rectangles et le cercle de référence sont affichés à l'échelle de représentation de l'agrandissement. Par exemple, un agrandissement situé dans un secteur à l'échelle du 1:1 000 sera identifié par des rectangles et un cercle de référence à l'échelle de ce secteur. L'annexe 6 présente les diverses situations de représentation des agrandissements.

#### Les flèches de renvoi

Règle générale, les flèches de renvoi sont associées au lot auquel l'annotation fait référence ou bien aux annotations elles-mêmes dans le cas des annotations de mesures.

La codification des flèches est la suivante :

- une ligne sur la couche GRA\_REN\_xxx, où xxx correspond à la couche des numéros de lots (NO\_LOT), des contenances (SP\_LOT) ou des mesures linéaires (LO\_LIG) et des différentes couches employées pour les données graphiques;
- un texte de structuration donnant un numéro de lot (si requis) ainsi que le numéro de segment (si requis) auxquels est associée l'annotation qui utilise la flèche de renvoi ;
- un texte de structuration contenant la lettre F pour les annotations non liées aux éléments. On entend par annotations non liées celles qui accompagnent un élément qui n'est pas systématiquement mis à jour dans la base de données cadastrales (ex. : nom de rue).

Le texte de structuration est placé à l'extrémité de la ligne de renvoi qui correspond à l'emplacement de la pointe de flèche. Ce texte de structuration est identique à celui associé à l'annotation rattachée à cette flèche.

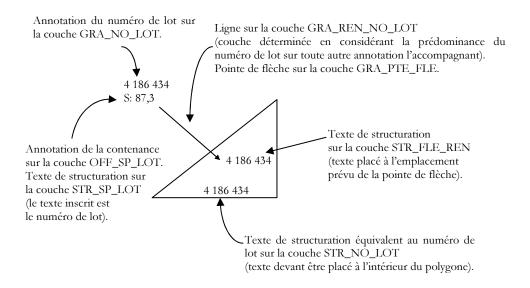
La représentation cartographique de la pointe de flèche est constituée d'un élément de type POLYLINE placé sur la couche GRA\_PTE\_FLE. Pour les dimensions linéaires et la superficie d'un polygone représentant le lot de base d'un cadastre vertical, la pointe de flèche est placée sur la couche PCR\_PTE\_FLE.

Les caractéristiques de la flèche de renvoi sont les suivantes :



La figure 7 montre des exemples de la structuration de données avec l'utilisation de flèches de renvoi.

#### • Numéro de lot et contenance en renvoi



# • Mesure en renvoi

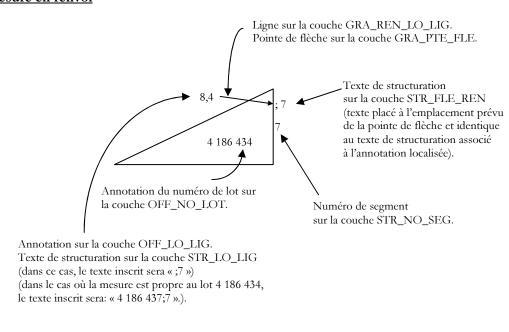


Figure 7 : Exemples de structuration des données avec l'utilisation des flèches de renvoi

# Les plans cadastraux complémentaires (PC)

L'élément tridimensionnel associé aux lots de cadastre vertical (ex. : copropriété divise) fait en sorte que ces lots ne peuvent être représentés sur le plan du cadastre du Québec informatisé. Ceux-ci sont représentés sur un plan cadastral complémentaire qui est disponible en version écrite seulement.

Le plan cadastral complémentaire est identifié sur le plan cadastral par le préfixe « PC- » suivi d'un nombre constitué de cinq chiffres (PC-#####). Cet identifiant permet d'associer les lots de cadastre vertical au plan du cadastre du Québec. Le système de numérotation de ces plans est unique pour tout le Québec.

Le numéro de plan cadastral complémentaire (identifiant) associé au polygone de base de cadastre vertical est généralement indiqué à l'intérieur du polygone (couche OFF\_NO\_LOT). Si cela est impossible, il est inscrit à l'extérieur du polygone avec une flèche de renvoi (avec la même codification que pour les numéros de lots). Le texte de structure de la flèche de renvoi correspond au numéro de plan cadastral complémentaire.

# Édition des données géométriques par rapport aux limites de feuillets cartographiques

Les données cadastrales sont présentées de telle sorte qu'elles peuvent être diffusées par feuillet cartographique (version écrite) en respectant les limites des lots et la disposition des annotations associées à un polygone représenté sur plus d'un feuillet cartographique. Dans le cas des annotations, leurs présences, leurs tailles et leurs dispositions doivent suivre des normes bien précises.

Dans le fichier des données géométriques, lorsqu'un lot est représenté sur plusieurs feuillets (par exemple, à la jonction de deux, trois ou quatre feuillets) :

- le numéro du lot est indiqué à l'endroit de chacun des feuillets où se situe une partie du lot concerné. Si cela est impossible, le numéro du lot est inscrit à l'extérieur du polygone et une flèche de renvoi indique l'endroit;
- la mesure (longueur, largeur) d'une ligne du polygone est inscrite sur le feuillet sur lequel la plus grande partie de cette ligne est tracée ;
- la contenance (superficie) d'un lot est inscrite sur le feuillet sur lequel la plus grande surface du lot est représentée.

# Les styles et les polices de caractères

Le style et la police de caractères utilisés pour chaque élément de texte sont définis selon la nature du texte. Les styles et les polices de caractères utilisés pour les différents éléments de texte que l'on trouve dans le fichier de données géométriques sont présentés à la section 3.2.2.

# 3.3.2 Le fichier des données descriptives de diffusion (FDD)

Le fichier des données descriptives de diffusion contient huit groupes d'enregistrement :

- IG: informations générales (numéro bon de commande et numéro de fuseau MTM);
- LO : informations sur les lots (numéro de lot, codes d'échelles de création) ;
- SU : informations supplémentaires sur les lots (circ. foncière, date de dépôt) ;
- MU : informations sur les municipalités (nom, code) ;
- PR : informations sur les propriétaires (nom, prénom) ;
- TI: informations sur les titres (numéro, codes modes d'acquisition);
- CN : informations sur les concordances (lot créé ou corrigé par opération cadastrale dans un territoire rénové);
- CO: informations sur les concordances (cas de lot créé par rénovation ou corrigé par OCTR).

Chaque groupe d'enregistrement se divise en champs. L'ordre de présentation des groupes et des champs est toujours le même. Le tableau 6 montre l'organisation des groupes d'enregistrement ainsi que les champs qui sont associés à ceux-ci dans le fichier des données descriptives transmis lors de la publicité cadastrale.

# Codification des éléments contenus dans le FDD

# Le groupe informations générales (IG)

Le groupe informations générales est présent pour chaque commande d'extraction de lots dans la base de données cadastrales. Il y a un seul groupe d'informations générales.

#### Identification de la commande

Ce champ indique le numéro de bon de commande émis par le Ministère dans le cadre d'une extraction de lots pour publicité ou diffusion.

# Numéro fuseau MTM

Ce champ est présent et affecte tous les lots commandés, à l'exception des lots de type « propriété superficiaire ». L'ensemble des données extraites sera toujours dans un seul fuseau MTM.

#### Le groupe lot (LO)

Le groupe lot est présent pour chaque lot extrait. Il y a autant de groupes qu'il y a de lots extraits. Il contient cinq champs.

# Numéro nouveau lot

Ce champ indique le numéro des lots extraits. Des espaces sont présentes dans le numéro. La forme du numéro est donc # ### ###.

# Code échelle création lot

Ce champ est présent pour tous les lots, à l'exception des lots de propriété superficiaire représentés sur un plan complémentaire.

Chaîne de caractères possibles	Signification
01K	1:1 000
02K	1:2 000
05K	1:5 000
10K	1:10 000
20K	1:20 000

Tous les lots représentés sur un même plan cadastral complémentaire (cadastre vertical) possèdent la même échelle de création. Cette échelle correspond à celle du feuillet cartographique sur lequel est représenté le polygone de base desdits lots.

Dans le cas d'une propriété superficiaire, les lots qui apparaissent sur le plan complémentaire et qui affectent le lot du tréfoncier, et pour lesquels aucun polygone de base n'est confectionné (ex. : ligne de métro), ne possèdent aucune échelle de création. Le champ sera alors vide.

Nom élément / opération	Obl./ facul.	Туре	Lng
GROUPE INFORMATIONS GÉNÉRALES (IG)	1:1		
Identification de la commande	0	NU	7
Numéro fuseau MTM	O/F	NU	2
GROUPE LOT (LO)	1:N		
Numéro nouveau lot	0	CH	10
Code échelle création lot	O/F	CH	5
Code échelle représentation lot	O/F	CH	5
Numéro plan complémentaire	O/F	CH	8
Code indicateur superficiaire	0	CH	1
GROUPE SUPPLÉMENT LOT (SU)	1:1		
Code circonscription foncière	0	CH	3
Nom de la circonscription foncière	0	CH	30
Date dépôt	0	DA	10
Statut	0	CH	2
Description du statut	0	CH	30
Date statut	0	DA	10
Numéro feuillet cartographique	O/F	CH	14
Zone de repérage rangée	O/F	CH	1
Zone de repérage colonne	O/F	NU	2
Date de mise en vigueur au BPD	F	DA	10
Mise en garde	O/F	CH	195
GROUPE MUNICIPALITE (MU)	1:N		
Code municipalité	0	NU*	5
Nom municipalité/désignation municipalité	Ö	CH	60
GROUPE PROPRIÉTAIRE (PR)	1:N		
Nom propriétaire	0	СН	60
Prénom propriétaire	F	CH	30
GROUPE TITRE (TI)	1:N		
Numéro inscription titre	F	СН	15
Code circonscription foncière inscription titre	O/F	СН	3
Code mode acquisition	0	CH	2
GROUPE CONCORDANCE (CN)	O:N		
Numéro ancien lot	O/F	CH	10
Code indicateur partie lot	O/F	CH	1
Numéro d'ordre de la fiche immobilière	O/F	CH	12
GROUPE CONCORDANCE (CO)	O:N		
Code cadastre ancien lot occupé	0	NU*	6
Code désignation secondaire ancien lot occupé	0	CH	5
Numéro ancien lot occupé	0	CH	15
Code indicateur partie lot occupé	0	CH	1
Code lot occupé multiple	0	CH	2
Code cadastre ancien lot titre	O/F	NU*	6
Code désignation secondaire ancien lot titre	O/F	CH	5
Numéro ancien lot titre	O/F	CH	15
Code indicateur partie lot titre	O/F	CH	1

F : facultatif O : obligatoire O/F : obligatoire ou facultatif selon une condition spécifique

Tableau 6 : Contenu du fichier de données descriptives de diffusion (FDD)

 $NU^* = valeur$  numérique avec zéro non significatif DA = date

# Code échelle représentation lot

Ce champ est présent pour tous les lots, à l'exception des lots de propriété superficiaire représentés sur un plan complémentaire.

Chaîne de caractères possibles	Signification
500	1:500
01K	1:1 000
02K	1:2 000
05K	1:5 000
10K	1:10 000
20K	1:20 000

Tous les lots représentés sur un même plan cadastral complémentaire possèdent la même échelle de représentation. Cette échelle correspond à celle du feuillet cartographique sur lequel est représenté le polygone de base desdits lots.

Dans le cas d'un lot montré entièrement dans un agrandissement, l'échelle de représentation de celui-ci est la même que celle du feuillet cartographique sur lequel apparaît le rectangle d'agrandissement.

Dans le cas d'une propriété superficiaire, les lots qui apparaissent sur le plan complémentaire et qui affectent le lot du tréfoncier, et pour lesquels aucun polygone de base n'est confectionné (ex. : ligne de métro), ne possèdent aucune échelle de représentation. Le champ sera alors vide.

# Numéro de plan complémentaire

Ce champ est présent dans le cas où le lot de l'enregistrement apparaît sur un plan complémentaire. Le numéro prend la forme PC-#####.

# Code indicateur superficiaire

Ce champ est présent pour tous les lots. Il comporte un des deux codes suivants :

- O dans le cas d'un lot de propriété superficiaire (ex. : ligne de métro) représenté sur un plan cadastral complémentaire dont l'assiette n'est pas représentée par un polygone de base;
- N dans tous les autres cas.

# Le groupe supplément lot (SU)

Ce groupe est toujours présent. Il ne peut y en avoir qu'un seul par lot extrait. Celui-ci contient 10 champs.

# Code circonscription foncière

Ce champ est toujours présent. La liste des codes de circonscriptions foncières avec les cadastres (avant rénovation) associés à celles-ci est disponible dans la section « Produits et services cadastraux » sur le site Internet du Ministère à www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre.

# Nom de la circonscription foncière

Ce champ est toujours présent. La liste des codes de circonscriptions foncières avec les cadastres (avant rénovation) associés à celles-ci est disponible dans la section « Produits et services cadastraux » sur le site Internet du Ministère à www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre.

# Date dépôt

Ce champ est toujours présent. La date inscrite correspond à la date de dépôt du lot au Ministère. Des tirets sont présents dans l'inscription de la date. La forme de la date est donc AAAA-MM-JJ.

#### Statut

Ce champ est toujours présent. Il prend la valeur AC, indiquant que le lot extrait est actif.

# Description du statut

Ce champ est toujours présent. Il décrit le statut actif du lot.

#### Date statut

Ce champ est toujours présent. La date inscrite correspond à la date où le lot est devenu actif. Généralement, la date de statut du lot correspond à la date de dépôt du lot. Ainsi, celle-ci n'est pas modifiée lors d'une correction. Des tirets sont présents dans l'inscription de la date. La forme de la date est donc AAAA-MM-JJ.

# Numéro feuillet cartographique

Ce champ est généralement présent. Exceptionnellement, le numéro de feuillet ne sera pas présent pour les lots de type « propriété superficiaire ». De plus, pour un lot extrait qui chevauche plusieurs feuillets cartographiques, on retrouvera dans ce champ le feuillet dans lequel la superficie de ce lot est inscrite. La numérotation présente pour les feuillets cartographiques est celle du système québécois de référence cartographique (SQRC). Des tirets sont présents dans l'inscription du numéro de feuillet. La forme du numéro du feuillet est XXXXX-XXXX-XXXX (ex. : 21L14-010-2122).

# Zone de repérage rangée et zone de repérage colonne

Ces champs sont généralement présents et interdépendants. Les cas d'exceptions applicables au champ « numéro feuillet cartographique » s'appliquent aussi dans ces champs. Le champ « zone de repérage rangée » peut avoir les valeurs suivantes : A, B, C, D, E. Le champ « zone de repérage colonne » peut avoir les valeurs suivantes : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. La zone de repérage permet de se localiser à l'intérieur d'un plan (ex. : les cartes routières).

#### Date de mise en vigueur au BPD

Ce champ est facultatif. La date de mise en vigueur correspond à la date de mise en vigueur des nouveaux lots au bureau de la publicité des droits (BPD) concerné. Si un lot n'est pas encore en vigueur au BPD, le champ restera vide. Des tirets sont présents dans l'inscription de la date. La forme de la date est donc AAAA-MM-JJ.

#### Mise en garde

Dans le cas où le nouveau lot n'est pas encore en vigueur au BPD, ce champ affiche un message informant que « la date d'entrée en vigueur du nouveau plan cadastral sur lequel est représenté ce lot n'est pas encore confirmée par le bureau de la publicité des droits ».

### Le groupe municipalité (MU)

Ce groupe est présent pour chaque lot extrait. Il y a autant de groupes qu'il y a de municipalités touchées par les lots extraits. Lorsqu'un lot extrait chevauche plus d'une municipalité, il y a donc un groupe pour chacune d'elles. Le groupe « municipalité » contient deux champs :

- Code municipalité ;
- Nom municipalité (désignation « ville », « village »).

Les codes et les noms des municipalités peuvent être obtenus dans la plus récente édition du *Répertoire des municipalités du Québec* publié par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) ou sur leur site Internet à l'adresse www.mam.gouv.qc.ca

### Le groupe propriétaire (PR)

Le groupe « propriétaire » est présent pour chaque lot extrait. Il comprend le nom du ou des propriétaires au moment du dépôt du lot ; ce champ n'est pas tenu à jour. Il y a autant de groupes qu'il y a de propriétaires. Il peut donc y avoir plus d'un groupe par lot. Le groupe « propriétaire » contient deux champs :

- Nom propriétaire ;
- Prénom propriétaire.

Le nom du propriétaire est toujours présent alors que le prénom ne l'est pas nécessairement.

Des abréviations sont présentes lorsque le nombre de caractères du nom du propriétaire excède les 60 caractères prévus.

### Le groupe titre (TI)

Ce groupe est présent pour chaque lot extrait. Il comprend le titre inscrit au moment du dépôt du lot ; ce champ n'est pas tenu à jour. Il y a autant de groupes qu'il y a de titres d'acquisition. Il peut donc y avoir plus d'un groupe par lot. Ce groupe contient :

- Numéro inscription titre ;
- Code circonscription foncière inscription titre ;
- Code mode d'acquisition.

#### Numéro inscription titre

Ce champ est facultatif. Lorsqu'un titre d'acquisition est inscrit à l'index des immeubles ou dans le livre foncier, le numéro d'inscription du titre est inscrit. Aucune espace n'est présente entre les chiffres ou les lettres.

### Code circonscription foncière inscription titre

Ce champ est facultatif. Si le titre d'acquisition a été publié dans une circonscription foncière différente de celle des lots extraits (ex.: fusion ou démembrement de circonscriptions foncières), ce champ précisera à quelle circonscription foncière se rattache le titre.

#### Code mode d'acquisition

Ce champ est toujours présent. Les codes des modes d'acquisition sont conformes à ceux qui apparaissent dans le tableau suivant :

Codes	Modes d'acquisition
AC	Accession
CO	Contrat
JU	Jugement
LO	Loi
SU	Succession
11	Art. 11.5.1, Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., c. M-28)
40	Art. 40.1, Loi sur les terres du domaine public (L.R.Q., c. T-8.1)

Tableau 7 : Codes des modes d'acquisition

Voir le guide indicatif du mode d'acquisition à l'annexe 7.

Dans le cas où le propriétaire est l'État et que le lot n'est jamais sorti du domaine public, le code LO est inscrit pour le mode d'acquisition « Loi ».

#### Le groupe concordance (CN)

Le groupe CN est présent lorsque la concordance porte sur un lot du cadastre du Québec. Il peut y avoir un ou plusieurs groupes par lot extrait. Le groupe « concordance CN » contient trois champs :

- Numéro ancien lot (cadastre du Québec);
- Code indicateur partie lot;
- Numéro d'ordre de la fiche immobilière.

#### Numéro ancien lot

Des espaces sont présentes dans l'inscription des numéros de lots. Ceux-ci prennent la forme # ### ###.

### Code indicateur partie lot

Ce champ est présent lorsqu'un numéro de lot est inscrit dans le champ « numéro ancien lot ». Les valeurs possibles sont :

Code	Signification
0	Partie de lot
N	Lot complet

#### Numéro d'ordre de la fiche immobilière

Pour un territoire non cadastré et, le cas échéant, un territoire cadastré lorsque la loi le permet (réseau de services publics, droits réels d'exploitation des ressources de l'État), la publicité des droits se fait au moyen de fiches immobilières désignées par un numéro d'ordre (art. 3034 C.c.Q.).

Si une fiche immobilière existe, une concordance est présente entre le nouveau numéro de lot et le numéro de la fiche. Ce numéro a la forme ##- $\alpha$ -###, où  $\alpha$  est une lettre.

### Le groupe concordance (CO)

Le groupe « CO » est présent lorsque la concordance porte sur un lot appartenant à un cadastre autre que le cadastre du Québec. Il peut y avoir un ou plusieurs groupes par lot extrait. Le groupe « concordance CO » contient neuf champs :

- Code cadastre ancien lot occupé ;
- Code désignation secondaire ancien lot occupé ;
- Numéro ancien lot occupé ;
- Code indicateur partie lot occupé ;
- · Code lots occupés multiples ;
- Code cadastre ancien lot titre ;
- Code désignation secondaire ancien lot titre ;
- Numéro ancien lot titre ;
- Code indicateur partie lot titre.

Code cadastre ancien lot occupé et code désignation secondaire ancien lot occupé

Les valeurs présentes pour les codes de cadastres sont énumérées dans le document intitulé *Répertoire des codes de cadastres et des circonscriptions foncières*. Ce répertoire est disponible gratuitement à la section « Produits et services cadastraux » sur le site Internet du Ministère à www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre.

La désignation secondaire est un attribut complémentaire rattaché à certains lots (ex. : rangs, blocs, etc.). En l'absence de désignation secondaire, on trouve la lettre A dans le champ concerné. La liste des désignations par cadastre est également disponible gratuitement à la section « Produits et services cadastraux » sur le site Internet du Ministère à www.mrn.gouv.gc.ca/cadastre.

#### Numéro ancien lot occupé

Les numéros de lots présents pour ces champs sont ceux présents dans la banque de données cadastrales.

En présence de lots multiples, c'est-à-dire de lots possédant la même désignation cadastrale dans la base de données cadastrales (ex. : deux lots 150-1 dans le même cadastre), ou en présence d'un lot à désignation irrégulière (ex. : Aa, 16½), on retrouve dans ce champ le lot tel qu'il apparaît dans la base de données cadastrales même si ce numéro diffère de sa désignation officielle, qui apparaît sur le plan d'origine.

En présence d'un territoire sans désignation cadastrale, on trouve pour ces champs la mention SDC.

Code indicateur partie lot occupé, code indicateur partie lot titre

Code	Signification
0	Partie de lot
N	Lot complet

Le « code indicateur partie lot occupé » reflète la situation du lot au moment de la rénovation cadastrale, alors que le « code indicateur partie lot titre » reflète celle décrite au titre.

Ainsi, à titre d'exemple, pour la partie d'un lot occupée par un propriétaire qui a préalablement acquis la totalité de ce lot et qui a par la suite vendu une ou des parties, le « code indicateur partie lot occupé » sera O et le « code indicateur partie lot titre » sera N. Le code indicateur est toujours O (partie de lot) lorsqu'on est en présence d'un territoire sans désignation cadastrale (SDC).

Le code indicateur est toujours N lorsqu'un lot entier est détenu en copropriété indivise ou pour les lots de partie commune d'une copropriété divise. Le « code indicateur partie lot titre » sera N lorsque, dans un même titre, un lot entier est décrit en plusieurs parties.

### Code lots occupés multiples

Ce champ comporte trois valeurs possibles :

Code	Signification
NO	Lot unique (lot non multiple)
IR	Lots multiples existant dans la banque de données cadastrales du Ministère
LL	Lots multiples créés pour les fins de la rénovation cadastrale

Règle générale, ce champ possède le code NO qui signifie qu'il s'agit d'un lot unique. Cependant, certains lots présents dans la banque de données cadastrales possèdent des désignations identiques (numéro de lot, rang et cadastre identiques). Ces lots portent le qualificatif « multiples ». Pour les identifier, le code IR est inscrit dans le champ concerné.

Les fonctionnalités mises en place pour les lots multiples servent aussi à pallier la problématique de la rénovation partielle de certains lots originaires dont les limites excèdent celles d'un mandat de rénovation cadastrale (lots de chemins de fer par exemple).

Pour ces cas, le Ministère a créé autant de lots multiples qu'il en faut pour rénover entièrement ces lots. De plus, il établit le lien entre les lots immatriculés situés à l'intérieur d'un de ces lots et ces lots multiples. En présence de tels lots, on trouve dans le champ concerné le code LL.

Notes particulières concernant les champs « numéro ancien lot occupé », « code indicateur partie lot occupé » et « code lots occupés multiples »

• Si le lot assujetti au « code indicateur partie lot occupé » égale O, il faut interpréter ce lot en inscrivant « ptie » à la suite du numéro de lot occupé (ex. : 100 correspond en réalité à 100 ptie).

- Si le « code lots occupés multiples » égale LL et que le « numéro ancien lot occupé » possède une espace suivie immédiatement d'un chiffre et qu'il n'a aucun tiret, il faut interpréter ce lot en supprimant l'espace et le numéro suivant immédiatement le blanc et y inscrire « ptie » à la suite du « numéro ancien lot occupé » (ex. : 100 1 correspond en réalité à 100 ptie).
- Si le « code lots occupés multiples » égale LL et si le « numéro ancien lot occupé » ne possède aucune espace ni aucun tiret, il faut interpréter ce lot en y inscrivant « ptie restante » à la suite du « numéro ancien lot occupé » si le « code indicateur partie lot occupé » égale N (ex.:100 assujetti aux codes, mentionnés ci-dessus, correspond en réalité à 100 ptie restante); ou inscrire « ptie » à la suite du « numéro ancien lot occupé » si le « code indicateur partie lot occupée » égale O (ex.: 100 correspond en réalité à 100 ptie).
- Si le « code lots occupés multiples » égale LL ou IR et si le « numéro ancien lot occupé » possède une espace suivie immédiatement d'un chiffre, il faut interpréter ce lot en supprimant l'espace et le numéro suivant immédiatement le blanc (ex. : 100 2-2 correspond en réalité à 100-2).

Les figures 8 et 9 permettent de comprendre la désignation particulière attribuée aux lots multiples par rapport aux exemples précédents.

- Avant la rénovation cadastrale, le lot de chemin de fer 100 et ses subdivisions (100-1 et 100-2) se présentaient comme le montre la figure 8.
- Pour les besoins de découpage des mandats de rénovation cadastrale, le lot 100 et ses subdivisions (100-1 et 100-2) ont été transformés, dans la base de données cadastrales, tels que le présente la figure 9. De plus, ces lots possèdent le « code lots occupés multiples » égal à LL.



Figure 8 : Lot de chemin de fer et ses subdivisions avant la rénovation cadastrale

Mandat 4	Mandat 4 Mandat 1		Mandat 2		Mandat 3
100-1	00 1	00 1	100	2	100 3
		         	1		 

Figure 9 : Lot de chemin de fer et ses subdivisions à la suite du découpage des mandats de rénovation cadastrale

Code cadastre ancien lot titre, code désignation secondaire ancien lot titre, numéro ancien lot titre

Ces champs sont présents lorsqu'il y a un numéro d'inscription de titre. Les règles établies pour les lots occupés s'y appliquent.

# 3.4 Les fichiers produits seulement lors du dépôt d'un mandat de rénovation cadastrale

Lors du dépôt d'un plan de rénovation cadastrale, certains fichiers sont générés afin de permettre aux utilisateurs de faire la correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots ou de connaître le type d'action qui a servi à créer les nouveaux lots sur le plan du cadastre du Québec. Ces fichiers sont le fichier de correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots ou fichier de concordance inverse (FCI) et le fichier des actions et superficies des nouveaux lots (FAS). Ces deux fichiers sont en format CSV. Tout comme pour le fichier des données descriptives, ceux-ci peuvent être lus par n'importe quel logiciel de traitement de texte ou n'importe quel logiciel tableur disponibles sur le marché (voir l'annexe 3 pour connaître les caractéristiques de ce format).

### 3.4.1 Le fichier de concordance inverse (FCI)

Lors du dépôt d'un mandat de rénovation cadastrale, un fichier de correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots ou fichier de concordance inverse (FCI) est généré (1 fichier = 1 mandat). Ce fichier fait la correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots.

Le nom du fichier de concordance inverse prend la forme suivante : ttttbbbv.001,

où:

```
- tttt = nº du mandat de rénovation ;
```

bbb = type de fichier = FCI;

-  $\mathbf{v}$  =  $\mathbf{n}^{\circ}$  de version ;

001 = constante.

#### Le contenu du fichier de concordance inverse (FCI)

Il y a quatre groupes d'enregistrement dans le fichier de concordance inverse (FCI) :

- **IG** : informations générales (numéro de mandat, numéro de dossier etc.)
- MU : informations sur les municipalités (code et nom de la municipalité)
- AL: informations sur les anciens lots (ancien code de cadastre et numéro de lot)
- **CI**: concordance inverse (nouveau numéro de lot)

Chaque groupe d'enregistrement se divise en champs. L'ordre de présentation des groupes et des champs est toujours le même. Le tableau 8 de la page suivante montre l'organisation des groupes d'enregistrement ainsi que les champs qui sont associés à ceux-ci dans le fichier de concordance inverse (FCI).

#### La codification des éléments contenus dans le FCI

### Le groupe informations générales (IG)

#### Numéro mandat rénovation

Ce champ indique le numéro de mandat de rénovation cadastrale duquel est issu le fichier de correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots (FCI). Le numéro de mandat est composé d'un nombre de quatre chiffres.

#### Numéro dossier

Ce champ indique le numéro de dossier obtenu par le fournisseur du Ministère lors de l'attribution du contrat de rénovation cadastrale.

### Code circonscription foncière

Ce champ indique le code de la circonscription foncière. La liste des codes de circonscriptions foncières avec les cadastres (avant rénovation) associés à celles-ci est disponible dans la section « Produits et services cadastraux » sur le site Internet du Ministère à <a href="www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre">www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre</a>. Seules les désignations officielles existantes au moment du dépôt d'un lot sont présentes.

### Date de production

Ce champ indique la date de production du fichier de correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots. Des tirets sont présents dans l'inscription de la date. La forme de la date est AAAA-MM-JJ.

#### Heure de production

Ce champ indique l'heure de production du fichier de correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots. Les éléments de l'heure sont séparés par des deuxpoints. La forme de l'heure est HH:MM:SS.

#### Le groupe municipalité ( MU )

Il y a autant de groupes MU qu'il y a de municipalités touchées par le mandat de rénovation. Le groupe « municipalité » contient deux champs :

- Code municipalité ;
- Nom municipalité (les désignations « ville », « village » ne sont pas inscrites dans le FCI). Seules les désignations officielles existantes au moment du dépôt du mandat de rénovation cadastrale sont présentes.

Les codes et les noms des municipalités peuvent être obtenus dans la plus récente édition du *Répertoire des municipalités du Québec* publié par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MMAM) ou sur leur site Internet à l'adresse www.mam.gouv.qc.ca.

Nom élément	Obli./ facul.	Туре	Lng
GROUPE INFORMATIONS GÉNÉRALES ( IG )	1:1		
Numéro mandat rénovation	0	NU	4
Numéro dossier	0	NU	7
Code circonscription foncière	0	NU*	3
Date production	0	DA	10
Heure production	0	CH	8
GROUPE MUNICIPALITÉ ( MU )	1:N		
Code municipalité	0	NU*	5
Nom municipalité	0	CH	60
GROUPE ANCIEN LOT ( AL )	1:N		
Code cadastre ancien lot	0	NU*	6
Code désignation secondaire ancien lot	0	CH	5
Numéro ancien lot	0	CH	15
Code anciens lots multiples	0	CH	2
Indicateur partie restante	F	CH	13
GROUPE CONCORDANCE INVERSE ( CI )	1:N		
Numéro nouveau lot	0	СН	10

F : facultatif O : obligatoire O/F : obligatoire ou facultatif selon une condition autre que l'opération cadastrale présentée

CH : chaîne de caractères de longueur variable NU : valeur numérique sans zéro non signif. NU\* : valeur numérique avec zéro non significatif

Code circonscription foncière : valeur numérique avec un zéro non significatif pour les valeurs suivantes seulement : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 (01,..., 09)

Valeur numérique sans zéro non significatif pour les valeurs 10, 11, 12 ..., 97, 98, 99, 100, 101, 102, ..., 997, 998 et 999

Tableau 8 : Organisation des groupes d'enregistrement dans le FCI

#### Le groupe ancien lot (AL)

Ce groupe est présent pour chaque lot en territoire non rénové qui a été rénové dans le cadre du mandat de rénovation cadastrale.

Tous les champs trouvés dans ce groupe, sauf le champ « indicateur partie restante », correspondent exactement à certains champs du groupe de concordance, CO, du fichier des données descriptives de diffusion. Le tableau suivant montre les champs correspondants (voir section 3.3.2 pour les explications de ces champs):

Champs du fichier de correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots (FCI)	Champs équivalant au fichier des données descriptives de diffusion (FDD)
Code cadastre ancien lot	Code cadastre ancien lot occupé
Code désignation secondaire	Code désignation secondaire
ancien lot	ancien lot occupé
Numéro ancien lot	Numéro ancien lot occupé
Code anciens lots multiples	Code lots occupés multiples

Tableau 9 : Champs correspondants du FCI et du FDD

#### Indicateur partie restante

Ce champ est présent lorsque le « code anciens lots multiples » est égale à LL (lots multiples créés pour les fins de la rénovation cadastrale) ; « ptie » ou « ptie restante » est alors inscrit à la suite du « numéro ancien lot » (voir notes du champ « code lots occupés multiples » à la section 3.3.2 pour les explications).

### Groupe concordance inverse (CI)

Ce groupe fait la correspondance entre l'ancien lot actif non rénové et le nouveau lot créé au moment de la rénovation cadastrale. Ce groupe contient un seul champ :

#### Numéro nouveau lot

Ce champ indique le numéro des nouveaux lots. Des espaces sont présentes dans l'inscription du numéro. La forme du numéro est donc # ### ###.

La figure 10 présente un exemple du contenu d'un fichier FCI tel qu'il est transmis lors de la publicité cadastrale informatisée d'un mandat de rénovation.

#IG; Numéro mandat rénovation; numéro dossier; code circonscription foncière; date production; heure production

#MU; Code municipalité; nom municipalité

Code cadastre ancien lot; code désignation secondaire ancien lot; numéro #AL: ancien lot; code ancien lot multiple; indicateur partie restante

#CI: Numéro nouveau lot

; 1191; 701191; 20; 1997-11-06; 16:45:51 IG

MU; 23030; Charlesbourg AL; 090720; A; 1061; LL; ptie

; 1 129 181 CI

AL ; 090720; A; 1314-1; NO;

CI : 1 126 927

AL ; 090720; A; 1314-2; NO;

CI ; 1 126 923

ZZ ; 105

Exemple de fichier de correspondance entre les anciens et Figure 10: les nouveaux lots (FCI)

### 3.4.2 Le fichier des actions et superficies des nouveaux lots (FAS)

Le fichier des actions et superficies (FAS) est généré seulement lors du dépôt d'un mandat de rénovation cadastrale (1 fichier = 1 mandat). Ce fichier indique notamment à l'utilisateur s'il y a eu ou non des modifications apportées aux lots lors de la rénovation cadastrale. Les principaux renseignements que l'on retrouve dans ce fichier concernent :

- la superficie des nouveaux lots (en mètre carré ou en hectare);
- les modifications aux mesures des lots :
- le nouveau lot qui provient ou non d'un regroupement de lots :
- le nouveau lot qui est issu ou non de l'immatriculation de partie de lot.

Le nom du fichier des actions et superficies des nouveaux lots (FAS) prend la forme suivante : ttttbbbv.001,

#### où:

```
- tttt = numéro du mandat de rénovation ;
```

- bbb = type de fichier = FAS;

 $- v = n^{\circ} de version;$ 

001 = constante.

### Le contenu du fichier des actions et superficies (FAS)

Il y a deux groupes d'enregistrement dans le fichier des actions et superficies (FAS) :

- **IG** : informations générales (numéro du mandat, numéro de dossier, etc.);
- LO : lots.

Chaque groupe d'enregistrement se divise en champs. L'ordre de présentation des groupes et des champs à l'intérieur des groupes est toujours le même. Le tableau 10 montre l'organisation des groupes d'enregistrement ainsi que les champs associés à ceux-ci dans le FAS.

### La codification des éléments contenus dans le FAS

### Le groupe informations générales (IG)

### Numéro mandat rénovation

Ce champ indique le numéro de mandat de rénovation cadastrale duquel est issu le fichier des actions et superficies des nouveaux lots (FAS). Le numéro de mandat est composé d'un nombre de quatre chiffres.

#### Numéro dossier

Ce champ indique le numéro de dossier obtenu par le fournisseur du Ministère lors de l'attribution du contrat de rénovation cadastrale.

Nom élément	Obli./ facul.	Туре	Lng
GROUPE INFORMATIONS GÉNÉRALES ( IG )	1:1		
Numéro mandat rénovation	0	NU	4
Numéro dossier	0	NU	7
Code circonscription foncière	0	NU*	3
Date production	0	DA	10
Heure production	0	CH	8
GROUPE LOT ( LO )	1:N		
Numéro du nouveau lot	0	CH	15
Superficie cadastrale du nouveau lot	F	NU	13
Code d'unité de mesure	F	CH	1
Code indicateur mesures identiques	F	CH	1
Code indicateur de regroupement de lots	0	CH	1
Code indicateur d'immatriculation de partie de lot	0	CH	1

F : facultatif O : obligatoire O/F : obligatoire ou facultatif selon une condition autre que l'opération cadastrale présentée

CH: chaîne de caractères de longueur variable NU: valeur numérique sans zéro non signif. NU\*: valeur numérique avec zéro non significatif Code circonscription foncière: valeur numérique avec un zéro non significatif pour les valeurs suivantes seulement: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 (01,..., 09)

Valeur numérique sans zéro non significatif pour les valeurs 10, 11, 12 ..., 97, 98, 99, 100, 101, 102, ..., 997, 998 et 999

Tableau 10 : Organisation des groupes d'enregistrement dans le FAS

### Code circonscription foncière

Ce champ indique le code de la circonscription foncière. La liste des codes de circonscriptions foncières avec les cadastres (avant rénovation) associés à celles-ci est disponible dans la section « Produits et services cadastraux » sur le site Internet du Ministère à <a href="www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre">www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre</a>. Seules les désignations officielles existantes au moment du dépôt d'un lot sont présentes.

#### Date de production

Ce champ indique la date de production du fichier des actions et superficies des nouveaux lots. Des tirets sont présents dans l'inscription de la date. La forme de la date est AAAA-MM-JJ.

#### Heure de production

Ce champ indique l'heure de production du fichier des actions et superficies des nouveaux lots. Des deux points, « : », sont présents dans l'inscription de l'heure. La forme de l'heure est HH:MM:SS.

#### Le groupe lot (LO)

Il y a autant de groupes LO qu'il y a de lots crées par le mandat de rénovation cadastrale. Le groupe LO contient six champs :

#### Numéro du nouveau lot

Ce champ est toujours présent. Il indique le numéro des nouveaux lots. Des espaces sont présentes dans l'inscription du numéro. La forme du numéro est donc # ### ###.

#### Superficie cadastrale du nouveau lot

Ce champ contient la superficie du nouveau lot telle qu'elle est inscrite sur le plan du cadastre du Québec lors du dépôt d'une rénovation cadastrale. Cependant, ce champ est vide si le nouveau lot en est un de cadastre vertical (copropriété divise verticale, coemphythéose verticale, propriété superficiaire) qui est représenté sur un plan cadastral complémentaire (PC-#####). Les données associées aux lots verticaux sont uniquement disponibles en version écrite sur les plans complémentaires (PC-#####).

#### Code d'unité de mesure

Ce champ contient l'unité de mesure associée à la superficie du nouveau lot. Ce champ peut contenir le code M pour une superficie exprimée en mètre carré ou le code H pour une superficie exprimée en hectare. Ce champ est vide si l'unité de mesure est associée à un lot de cadastre vertical qui est représenté sur un plan cadastral complémentaire (PC).

#### Code indicateur mesures identiques

Ce champ indique si les mesures et la contenance des anciens lots ont subi des modifications lors de la rénovation. Ce champ comporte un des deux codes suivants :

- O, pour OUI, si les mesures et la contenance du nouveau lot sont identiques à celles d'un ancien lot;
- N, pour NON, si au moins une mesure ou contenance d'un ancien lot est modifiée.

Ce champ est vide si le nouveau lot possède au moins une concordance sur une partie d'un ancien lot.

### Code indicateur de regroupement de lots

Ce champ est toujours présent. Il indique si le nouveau lot résulte du regroupement d'anciens lots ou de parties d'anciens lots. Ce champ peut contenir l'un des deux codes suivants :

- N, pour NON, si le lot possède une seule concordance ;
- O, pour OUI, si le lot possède plusieurs concordances.

### Code indicateur d'immatriculation de partie de lot

Ce champ est toujours présent. Il indique si le nouveau lot identifie un emplacement anciennement défini comme une partie d'un ancien lot. Ce champ peut contenir l'un des deux codes suivants :

- N, pour NON, si aucune concordance du lot rénové n'est sur une partie de lot ;
- O, pour OUI, si au moins une concordance du nouveau lot est sur une partie d'un ancien lot ou sur un ancien lot sans désignation cadastrale (SDC).

La figure 11 montre un exemple d'un FAS tel qu'il est transmis lors de la publicité cadastrale informatisée d'un mandat de rénovation tandis que le tableau 11 donne des exemples de combinaisons des différentes actions portées sur les lots.

#IG; Numéro mandat rénovation; numéro dossier; code circonscription foncière; date production; heure production

#LO ; Numéro nouveau lot; superficie; unité de mesure; ind. mesures identiques; ind. lots regroupés; ind. immatriculation partie de lot

IG ; 1191; 701191; 20; 1997-11-06; 16:45:51

LO ; 1 349 842; 40446,5; M; ; O; O LO ; 1 353 088; 162,8; M; O; O; N LO ; 1 353 087; 817,3; M; ; O; O

LO ; 1 353 086; 552,1; M; ; O; O

LO ; 1 353 180; ; ; O; N; N LO ; 1 353 184; ; O; N; N LO ; 1 353 191; ; ; O; N; N

-

ZZ ; 7567

Figure 11 : Exemple de fichier des actions et superficies (FAS)

			nier des actions et REMARQUES ouveaux lots (FAS)			REMARQUES		
Numéro de lot	Cont.	Unité de mesure	Mes. ident.	Lots regr.	Imm. part. de lot	Ancien lot	Particularité de la situation rencontrée	
1 000 000	555,9	М	0	N	N	1234-1	Le lot rénové possède uniquement une concordance sur un lot entier.	
1 000 001	476,5	М	N	N	N	1234-2	Au moins une mesure du lot 1234-2 a été modifiée (superficie ou dimension).	
1 000 002	753,4	М	0	0	N	1234-3, 1234-4	Au moins 2 lots sont regroupés afin de créer le nouveau lot rénové.	
							Aucune mesure n'est modifiée et la contenance du nouveau lot correspond à la contenance des anciens lots.	
							Tous les lots regroupés le sont en entier.	
1 000 003	651,2	М	N	0	N	1234-3, 1234-4	Au moins 2 lots sont regroupés afin de créer le nouveau lot rénové.	
							Une mesure d'au moins un ancien lot est modifiée.	
							Tous les lots regroupés le sont en entier.	
1 000 004	12,453	Н	-	0	0	1234-5, 1234 ptie	Une partie de lot est regroupée avec un autre lot ou une autre partie de lot. (Il y a au moins 1 lot entier et au moins 1 partie de lot dans les concordances du lot rénové.)	
							Le statut de modification du lot ne peut être déterminé à cause de la présence d'une partie de lot.	
1 000 005	34,548	Н	-	0	0	1234 ptie, 1235 ptie	Une partie de lot est regroupée avec un autre lot ou une autre partie de lot. (Il n'y a que des parties de lots dans les concordances.)	
							Le statut de modification du lot ne peut être déterminé à cause de la présence d'une partie de lot.	
1 000 006	762,5	М	-	N	0	1234 ptie	Le nouveau lot est formé d'une seule partie de lot.	
							Le statut de modification du lot ne peut être déterminé à cause de la présence d'une partie de lot.	
1 000 007	-	-	-	N	N	1611-101	Le nouveau lot est un lot de cadastre vertical représenté sur un plan complémentaire (PC-######).	

Tableau 11 : Exemples de combinaisons des actions portées sur les lots et leur interprétation

### 3.5 Les exemples d'utilisation des données et les interrelations entre les fichiers

Afin d'illustrer les interrelations entre les fichiers du plan du cadastre du Québec lors des différentes opérations cadastrales sur le territoire, cette section présente des exemples d'utilisation des différents documents produits en version informatique lors du dépôt d'un mandat de rénovation cadastrale (figure 12) ou d'une opération cadastrale en territoire rénové (figure 13).

À noter que dans les deux cas, c'est le numéro du lot qui permet généralement de faire le lien entre les différents fichiers.

Lors d'une opération cadastrale en territoire rénové (OCTR), les fichiers FCI et FAS ne sont pas produits; seul le fichier de données descriptives est produit. Ainsi, dans l'exemple présenté à la figure 13, le lot à l'origine des deux nouveaux lots est facile à repérer à l'aide de ce fichier.

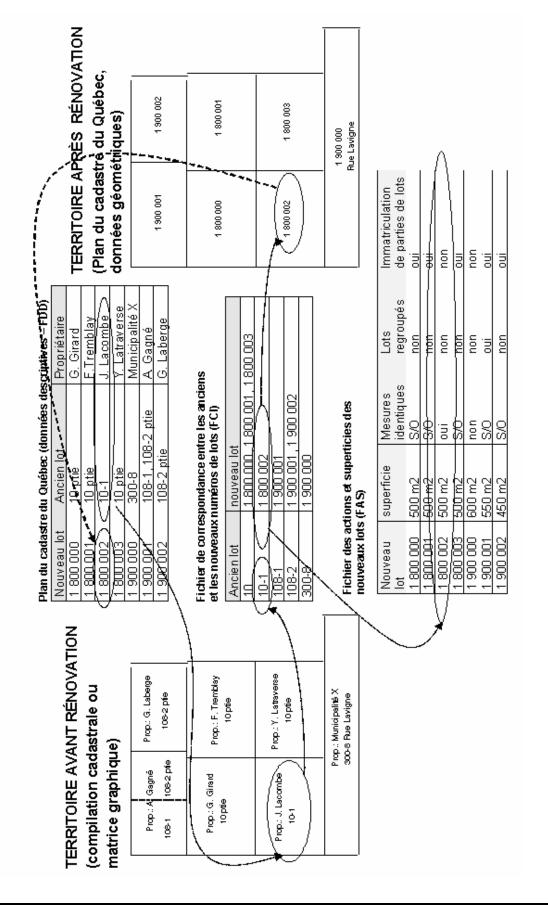


Figure 12: Interrelations entre les fichiers de données lors du dépôt d'un mandat de rénovation cadastrale

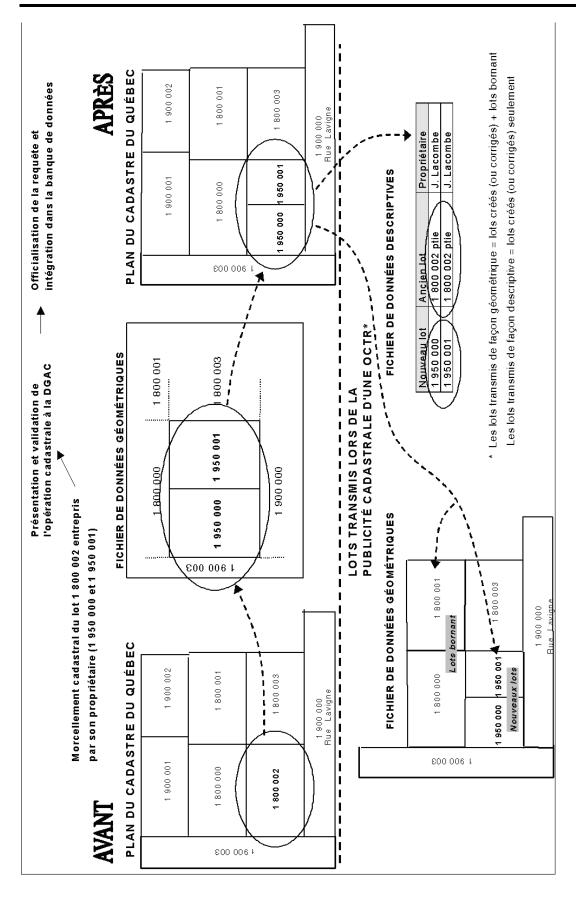


Figure 13': Interrelations entre les données lors d'une opération cadastrale en territoire rénové

### 4. Pour nous joindre

### • Informations générales

Pour tous renseignements complémentaires concernant le cadastre du Québec ou la réforme cadastrale, communiquez avec :

Direction générale de l'arpentage et du cadastre Ministère des Ressources naturelles 5700, 4° Avenue Ouest, F 317 Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Heures d'ouverture : lundi au vendredi, 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Téléphone: (418) 627-6298

Site Internet : www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre

#### Réservation de numéros de lots

(418) 627-6375

### • Suivi des dossiers de requêtes d'opérations cadastrales courantes

(418) 627-6298

### Achat et consultation de produits cadastraux

www.mrn.gouv.qc.ca/cadastre
à la section « Produits et services cadastraux »
ou

(418) 627-6355, poste 2719

### Consultation des données cadastrales sur Internet

infolot.mrn.gouv.qc.ca

ou

(418) 627-6355, poste 2713

## **ANNEXE 1**

LA PUBLICITÉ CADASTRALE AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS

# LA PUBLICITÉ CADASTRALE AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS

Lors du dépôt d'un mandat de rénovation cadastrale ou d'une opération cadastrale en territoire rénové (OCTR), le Ministère transmet gratuitement à la municipalité une copie des plans qu'il officialise. Celle-ci a le choix de recevoir la publicité cadastrale soit en version informatisée soit en version écrite.

### A) La publicité cadastrale informatisée

Que ce soit lors d'opérations cadastrales de rénovation (mandat) ou d'opérations cadastrales en territoire rénové (OCTR), diverses pièces (documents et fichiers de données) sont transmises lors de la publicité cadastrale de la version informatique du plan du cadastre du Québec. Le tableau suivant présente ces pièces :

Lors du dépôt d'une rénovation cadastrale (mandat)	Lors du dépôt d'une opération cadastrale en territoire rénové
Avis de dépôt (écrit)	Avis de dépôt (écrit)
Plan de cadastre vertical (écrit), s'il y a lieu	Plan de cadastre vertical (écrit), s'il y a lieu
Plan du cadastre du Québec informatisé  • fichiers de données géométriques  • fichier de données descriptives	Plan du cadastre du Québec informatisé  • fichiers de données géométriques  • fichier de données descriptives
Fichier de correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots (FCI)	
Fichier des actions et superficies des nouveaux lots (FAS)	

L'avis de dépôt et le plan de cadastre vertical (ex. : copropriété divise) sont fournis uniquement en version écrite. Les fichiers de données du plan du cadastre du Québec sont produits autant lors du dépôt d'un plan de rénovation cadastrale que lors d'une OCTR. Par contre, les fichiers FCI et FAS ne sont produits que lors du dépôt d'un plan de rénovation cadastrale. Ci-après, un exemple de contenu disponible lors de la publicité cadastrale.

### Contenu de la publicité cadastrale informatisée

Les fichiers de données du cadastre du Québec peuvent être téléchargés directement du site Internet du Ministère à partir d'une adresse Internet unique et sécurisée transmise à la municipalité par courrier électronique. Pour faciliter le téléchargement, les fichiers sont compressés dans le format ZIP. Ils peuvent être récupérés avec un utilitaire de décompression comme « WinZip ».

Voici un exemple de fichiers transmis lors du dépôt d'un mandat de rénovation :

- 1191fas1.001 (fichier des actions et superficies des nouveaux lots) ;
- 1191fci1.001 (fichier de correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots);
- C4003140.d01 (données descriptives de tous les lots associés à la requête) ;
- D4003149.07\* (données géométriques officielles à l'échelle 1:1 000) ;
- D4003149.08 (données géométriques officielles à l'échelle 1:500) ;
- D4003149.09 (données géométriques officielles à l'échelle 1:200) ;
- D4003149.oa (données géométriques officielles à l'échelle 1:100) ;
- D4003149.oc (données géométriques officielles à l'échelle 1:50) ;
- Metadonn.txt;
- Licence.txt.
- \* Pour plus de détails sur la signification de l'extension des fichiers de données géométriques, consulter la section 3.1.1 du guide, « Les fichiers de données géométriques ».

### B) La publicité cadastrale en version écrite

Lors de la publicité cadastrale de la version écrite des plans d'opérations cadastrales, la municipalité reçoit divers plans et documents tels qu'ils sont présentés dans le tableau suivant :

Lors du dépôt d'une opération cadastrale de rénovation (mandat)	Lors du dépôt d'une opération cadastrale en territoire rénové (OCTR)	
Avis de dépôt	Avis de dépôt	
Documents joints au plan	Documents joints au plan	
Plan de cadastre vertical, s'il y a lieu	Plan de cadastre vertical, s'il y a lieu	
Plan cadastral de rénovation (feuillets)	Plan cadastral parcellaire	
Liste de correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de lots	(plan de format variable)	
Planches d'agrandissement, s'il y a lieu		

# **ANNEXE 2**

LICENCE D'UTILISATEUR FINAL

#### LICENCE D'UTILISATEUR FINAL

La présente convention constitue un accord juridique entre vous, qui êtes l'utilisateur final et le gouvernement du Québec, représenté par le ministère des Ressources naturelles.

EN APPUYANT SUR LE BOUTON « J'ACCEPTE » CI-DESSOUS, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER LES TERMES DE LA PRÉSENTE CONVENTION. Si vous êtes en désaccord avec les termes de cette convention, appuyez sur le bouton « JE REFUSE ».

#### DROITS D'AUTEUR

Les fichiers de données numériques provenant du ministère des Ressources naturelles (ci-après « les fichiers ») qui vous sont livrés, ainsi que tous les droits d'auteur sur ces derniers, sont la propriété exclusive du ministère des Ressources naturelles.

#### OCTROI DE LICENCE

Cette convention vous autorise à utiliser ces fichiers dans le cours normal de vos affaires.

### UTILISATIONS NON AUTORISÉES

Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ces fichiers pour toute autre activité non reliée au cours normal de vos affaires ou dans le cadre d'un service bureau, c'est-à-dire un service consistant à offrir à votre clientèle la consultation ou l'utilisation des fichiers ou la prestation de services basés sur ces fichiers.

Les fichiers ne peuvent être utilisés que par vous. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, prêter, donner, échanger, transmettre ou laisser utiliser par un tiers les fichiers, sauf si ce tiers agit pour votre compte dans le cadre d'un mandat spécifique. Vous êtes responsable de voir à ce que l'utilisation que fera ce mandataire des données se limite à l'objet de son mandat. Au terme dudit mandat, il devra vous remettre ou détruire toute copie des fichiers qu'il pourrait avoir en sa possession.

Vous ne pouvez utiliser aucune partie de ces fichiers pour élaborer ou mettre au point tout autre produit à des fins de distribution ou de mise en marché.

Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du ministère des Ressources naturelles.

#### GARANTIE

Le ministère des Ressources naturelles garantit que les fichiers sont conformes aux spécifications annoncées et dépourvus de toute erreur informatique qui pourrait affecter substantiellement leur performance.

Le ministère des Ressources naturelles s'engage à corriger gratuitement les erreurs informatiques des fichiers durant une période de 90 jours suivant la date de livraison, dans la mesure où les données sont toujours disponibles.

# RESPONSABILITÉ

Le ministère des Ressources naturelles ne pourra être tenu responsable de dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation des données.

# **ANNEXE 3**

LES CARACTÉRISTIQUES DU FORMAT CSV

### CARACTÉRISTIQUES D'UN FICHIER EN FORMAT CSV

Le format CSV est le format choisi pour l'échange des fichiers de données descriptives.

Caractéristiques du format CSV

- Les champs sont séparés par un point-virgule, « ; ». Ce point-virgule n'est pas présent à la fin du dernier champ d'un enregistrement.
- La longueur des champs prend la longueur réelle de la valeur sans excéder la longueur permise. Ainsi, un champ comprenant 20 caractères, mais contenant la valeur « abc », est inscrit sur trois positions seulement.
- Si le caractère « ; » se trouve dans la valeur d'un champ, le champ sera placé entre guillemets, « " » .
- Si le caractère « " » se trouve dans la valeur d'un champ, il sera doublé. De plus, le champ contenant un tel caractère sera aussi placé entre guillemets.
- Format des nombres dans un fichier CSV :

Түре	FORMAT
Date	AAAA-MM-JJ
	AAAA-MM
	<ul> <li>Les tirets sont mis dans le fichier</li> </ul>
Heure	HH:MM:SS
	HH:MM
	Les « : » sont mis dans le fichier
Montant	9999,99
Nombre	9999,99

• Caractères de fin de ligne :

< CR > : retour de chariot< LF > : saut de ligne

#### Exemple:

Voici la façon dont est représenté, en format CSV, un enregistrement de trois champs contenant les valeurs suivantes :

- champ 1: opérations "cadastrales"

- champ 2: 1996

- champ 3 : territoire rénové ; territoire non rénové

"opérations" cadastrales ""; 1996; "territoire rénové; territoire non rénové"

Les règles suivantes s'appliquent également au contenu d'un fichier.

### • Enregistrement d'en-tête

Les enregistrements d'en-têtes ont trois caractères. Le premier est « # » et est suivi de deux caractères en majuscules qui définissent le type de données (ex. : #PR). Ainsi, les particularités suivantes s'appliquent :

 groupe d'enregistrement = « # » + groupe d'enregistrement de données correspondant;

pour chaque groupe d'enregistrement de données inclus dans le fichier, le nom de chacun des champs (ex. : #PR;Nom propriétaire;Prénom propriétaire).

### Enregistrement de données

Ce groupe d'enregistrement contient les données à traiter. Le premier champ du groupe d'enregistrement a deux positions et est obligatoirement en majuscules. Il peut y avoir un ou plusieurs groupes d'enregistrement.

Ex.: PR;Robichaud;Jean-Marie PR;Plante;Jean-Luc

### • Enregistrement de fin

L'enregistrement de fin permet d'indiquer la fin des enregistrements et, par le fait même, de s'assurer que tous les enregistrements ont été reçus ou transmis. Les particularités suivantes s'appliquent :

- type d'enregistrement = ZZ (pour indiquer la fin) ;
- il n'y a qu'un seul enregistrement de fin par fichier. À la suite de cet enregistrement, le champ peut contenir le nombre total d'enregistrements du fichier, incluant les enregistrements d'en-tête, de données et de fin.

### Exemples

- Le fichier suivant contient la liste des propriétaires :

#PR;Nom propriétaire;Prénom propriétaire PR;Robichaud;Jean-Marie PR;Plante;Jean-Luc ZZ

- Le fichier suivant contient les données sur les nouveaux lots et les noms des propriétaires de ces lots :

#NL;Numéro nouveau lot;Code échelle création lot;Code échelle représentation lot;Numéro de plan complémentaire;Code indicateur superficiaire<sup>1</sup>

#PR;Nom propriétaire;Prénom propriétaire

NL;1 000 773;01K;01K;;N

PR:Robichaud:Jean-Marie

PR;Plante;Jean-Luc

ZZ;6

Note : observer que le nombre total d'enregistrements a été inscrit (ZZ;6).

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le groupe NL doit être positionné sur une seule ligne.

### **ANNEXE 4**

STRUCTURE D'UN FICHIER DE DONNÉES CADASTRALES OFFICIELLES ET D'UN FICHIER DE DONNÉES DE CONTEXTE

# Structure d'un fichier de données cadastrales officielles

Élément géométrique		Type	Couche	Style	Attribut	Structure	Position
Lionioni goomoniquo		élément DXF	Coucilo	G.J.G	graphique	on acture	7 00/10/11
Données officielles							
lot numéro de lot		TEXT	OFF NO LOT	LOT	(note 1)		intérieur du lot
		TEXT	GRA_NO_LOT	LOT	(note 1)		
superficie		TEXT TEXT	STR_NO_LOT OFF SP LOT	STR SUP	(notes 2,3) (note 1)	no_lot	intérieur du lot
		TEXT	STR_SP_LOT	STR	(note 2)	no_lot	au point de justification (P.J.) de l'annotation de superficie
ligne de lot							Tarmotation de superiicie
longueur ligne		TEXT TEXT	OFF_LO_LIG STR LO LIG	DIM STR	(note 1) (note 2)	{no_lot};no_seg{,no_seg}	p.j. annotation longueur ligne
longueur rayon		TEXT	OFF_LO_RAY	DIM	(note 1)	R: xxx	
longueur corde		TEXT	STR_LO_RAY OFF LO COR	STR DIM	(note 2) (note 1)	{no_lot};no_seg{,no_seg} C: xxx	p.j. annotation longueur rayon
_		TEXT	STR_LO_COR	STR	(note 2)	{no_lot};no_seg{,no_seg}	p.j. annotation longueur corde
segment numéro de segment		TEXT	STR_NO_SEG	STR	(note 2)	no_seg	centre géométrique du segment
code type géométrique	droite	LINE ARC				_ v	
	courbe sinueuse	PLINE					maximum de 100 sommets
code type nature	lot TNC		OFF_SEG_LOT OFF_SEG_TNC	CONTINUOUS			
	circ. fonc.		OFF_SEG_CF	DASHDOT			
polygone de base copropriétés verticales	TNC-cir. fon.		OFF_SEG_CF_TNC	DASHDOT2			
numéro de plan complémentaire		TEXT	OFF_NO_LOT	PCR	(notes 1,5)		intérieur du polygone de base
		TEXT TEXT	GRA_NO_LOT STR NO LOT	PCR STR	(notes 1,5) (note 2)	PC-####	intérieur du polygone de base
superficie polygone de base		TEXT TEXT	PCR_SP_LOT STR_SP_LOT	SUP STR	(notes 1,5) (note 2)	PC-####	au point de justification (P.J.) de
		ILXI	STR_SF_EOT	SIK	(Hote 2)	1 0-444444	l'annotation de superficie
ligne de lot lonqueur ligne polygone de base		TEXT	PCR LO LIG	DIM	(note 1)		
5 5 7 75		TEXT	STR_LO_LIG	STR	(note 2)	{PC-####};no_seg{,no_seg}	p.j. annotation longueur ligne
longueur rayon polygone de base		TEXT	PCR_LO_RAY STR LO RAY	DIM STR	(note 1) (note 2)	R: xxx {PC-#####};no_seg{,no_seg}	p.j. annotation longueur rayon
longueur corde polygone de base		TEXT	PCR_LO_COR	DIM	(note 1)	C: xxx	
Agrandissement		TEXT	STR_LO_COR	STR	(note 2)	{PC-#####};no_seg{,no_seg}	p.j. annotation longueur corde
contour du rectangle d'agrandissement		PLINE	AGR_CON_REF STR CON REF	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2)	no ogrede ogr	coin inférieur gauche du contour
référence de l'agrandissement		CIRCLE	AGR_BUL_REF	CONTINUOUS	(note 1)	no_agr;ech_agr	_
contour du rectangle de localisation		TEXT PLINE	STR_BUL_REF AGR CON LOC	STR CONTINUOUS	(note 2) (note 1)	no_agr	centre du cercle
		TEXT	STR_CON_LOC	STR	(note 2)	no_agr	coin inférieur gauche du contour
Données graphiques plan complémentaire (lot affecté par)		TEXT	GRA NM PLA COM	PCA	(notes 1,4)		
plan complementatio (for affecte par)		TEXT	STR_NM_PLA_COM	STR	(note 2)	no_lot ou PC-#####	p.j. annotation plan complémentaire
nom circonscription foncière		TEXT	GRA_NM_CIR_FON	CIR	(note 1)		
·		TEXT		IDE	,		
identification de type de territoire (rénové, non rénové ou non cadastré)		IEXI	GRA_NM_IDE_TER	IDE	(notes 1,3)		
toponyme toponyme hydrique		TEXT	GRA NM TOP HYD	HYD	(note 1)		
odonyme		TEXT	GRA_NM_ODONM	ODO	(note 1)		
feuillet cartographique (plan) contours des feuillets carto.		LINE	GRA CON FEU	CONTINUOUS	(note 1)		
noms des feuillets carto.		TEXT	GRA_NM_FEU	FEU	(note 1)		
		l		l			

# Structure d'un fichier de données cadastrales officielles (suite)

Élément géométrique	Type élément DXF	Couche	Style	Attribut graphique	Structure	Position
renvois						
lot renvoi numéro de lot	PLINE TEXT	GRA_REN_NO_LOT STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2)	no_lot	extrémité de la ligne
renvoi superficie	PLINE TEXT	GRA_REN_SP_LOT STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2)	no_lot	extrémité de la ligne
renvoi longueur ligne	PLINE TEXT	GRA_REN_LO_LIG STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2)	{no_lot};no_seg{,no_seg}	extrémité de la ligne
renvoi plan complémentaire (affecté par)	PLINE TEXT	GRA_REN_NM_PLAN STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(notes 1,4) (note 2)	no_lot	extrémité de la ligne
polygone de base renvoi plan complémentaire (représenté sur)	PLINE TEXT	GRA_REN_NO_LOT STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2)	PC-####	extrémité de la ligne
renvoi superficie (représenté sur)	PLINE TEXT	PCR_REN_SP_LOT STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2)	PC-####	extrémité de la ligne
renvoi longueur ligne (représenté sur)	PLINE TEXT	PCR_REN_LO_LIG STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2)	{PC-#####};no_seg{,no_seg}	extrémité de la ligne
renvoi plan complémentaire (affecté par)		GRA_REN_NM_PLAN	CONTINUOUS	(notes 1,4)		
pointe de flèche graphique (polygone de base)	TEXT PLINE	STR_FLE_REN PCR_PTE_FLE	STR CONTINUOUS	(note 2) (note 1)	PC-####	extrémité de la ligne
autres renvoi toponyme hydrique	PLINE TEXT	GRA_REN_NM_HYDR STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (notes 2,6)	F	extrémité de la ligne
renvoi odonyme	PLINE TEXT	GRA_REN_NM_ODON STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (notes 2,6)	F	extrémité de la ligne
renvoi référence agrandissement	PLINE TEXT	GRA_REN_AGR_BUL STR_FLE_REN	CONTINUOUS STR	(note 1) (note 2)	no_agr	extrémité de la ligne
renvoi identification de type de territoire pointe de flèche graphique	TEXT	GRA_REN_IDE_TER STR_FLE_REN GRA PTE FLE	CONTINUOUS STR CONTINUOUS	(notes 1,3) (notes 2,6) (note 1)	F	extrémité de la ligne
pointe de neche graphique	PLINE	GRA_FIE_FLE	COMTINUOUS	(HOLE I)		

#### Notes explicatives

Note 1 : le code couleur du tableau 4 à la section 3.1.1 est utilisé comme élément de codification de l'échelle de représentation ou d'agrandissement.

d'agrandissement.

Tous les éléments graphiques, sauf les segments de lignes sur les couches OFF\_SEG\_\* et les textes de structuration, sont assujettis à cette codification.

Note 2 : toutes les entités sur les couches de structuration ont la couleur 1.

Note 3 : les parties de territoire qui font l'objet de l'échange, mais qui ne sont pas des lots ou des polygones de base,

contiennent un identifiant spécifique à chaque type de territoire . Ces types sont

- TNC : territoire non cadastré - TNR : territoire non rénové - TR : territoire rénové

Note 4 : cet élément de donnée réfère exclusivement au morcellement de type « propriété superficiaire ».

Note 5 : dans le cas des polygones de base des copropriétés verticales, le numéro du plan complémentaire est traité selon les mêmes règles qu'un numéro de lot (à l'exception du style de texte).

Note 6 : l'extrémité de la ligne où doit être affichée la pointe de la flèche est identifiée à l'aide du texte de structure F.

### Structure d'un fichier de données de contexte

Élément géométrique		Type élément	Niveau	Style	Attribut graphique	Structure	Position
		DXF			grapriique		
Informations de contexte							
lot numéro de lot		TEXT	CON NO LOT	LOT	(note 1)		intérieur du lot
numero de lot		TEXT	CON_NO_LOT CON NO LOT GRA	LOT	(note 1) (note 1)		interieur du lot
		TEXT	CON_NO_LOT_STR	STR		no_lot	intérieur du lot
mesures, contenance, flèches de renvoi		TEXT	CON_INF_GEN CON_INF_STR	LOT STR	(note 1) (note 2)		
polygone de base copropriétés verticales		IEAI	CON_INF_STR	SIK	(Hote 2)		
numéro de plan complémentaire		TEXT	CON_NO_LOT	PCR	(note 1)		intérieur du polygone de base
		TEXT	CON_NO_LOT_GRA CON NO LOT STR	PCR STR	(note 1) (notes 2,3)	PC-#####	intérieur du polygone de base
plan complémentaire (lot affecté par)		ILXI	CON_NO_LOT_STR	SIK	(110163 2,3)	1 C-#####	interieur du polygorie de base
numéro de plan complémentaire		TEXT	CON_NM_PLA_COM	PCA	(notes 1,4)		
		TEXT	CON_NM_PLA_STR	STR	(note 2)	no_lot ou PC-####	p.j. annotation plan complémentaire
segment							complementane
code type géométrique	droite	LINE					
	courbe sinueuse	ARC PLINE					maximum de 100 sommets
code type nature	lot		CON_SEG_LOT	DASHED	(note 1)		
	TNC circ. fonc.		CON_SEG_TNC CON_SEG_CF	DASHED DASHED	(note 1) (note 1)		
	TNC-cir. fon.		CON_SEG_CF	DASHED	(note 1)		
segment commun avec un segment du fichier des					,		
données cadastrales officielles code type géométrique	droite	LINE					
code type geometrique	courbe	ARC					
t.t	sinueuse	PLINE	055 050 107	OO LITILIO IO			maximum de 100 sommets
code type nature	lot TNC		OFF_SEG_LOT OFF_SEG_TNC	CONTINUOUS			
	circ. fonc.		OFF_SEG_CF	DASHDOT			
	TNC-cir. fon.		OFF_SEG_CF_TNC	DASHDOT2			
lot non rénové							
nom de cadastre		TEXT	CON_NM_CAD	CAD	(note 1)		
nom de désignation secondaire numéro de lot non rénové		TEXT	CON_NM_DES_SEC CON_NO_LOT	CAD LOT	(note 1) (note 1)		
numero de lot nom renove		TEXT	CON_DES_CAD_STR	STR	(notes 2,6)	Co_cad(;co_des_sec(;id_lot_multiple))	p.j. annotation numéro de lot
							non rénové
renvois renvoi numéro de lot		PLINE	CON REN NO LOT	CONTINUOUS	(note 1)		
		TEXT	CON_FLE_REN_STR	STR	(notes 2,5)	F	extrémité de la ligne
pointe de flèche graphique (contexte)		PLINE	CON_PTE_FLE	CONTINUOUS	(note 1)		
renvoi numéro de polygone de base		PLINE	CON_REN_NO_LOT	CONTINUOUS	(note 1)		
and the feet of the second to the second to		TEXT	CON_FLE_REN_STR	STR	(notes 2,5)	F	extrémité de la ligne
pointe de flèche graphique (contexte)		PLINE	CON_PTE_FLE	CONTINUOUS	(note 1)		
renvoi numéro de plan complémentaire (lot affecté par)		PLINE	CON_REN_NM_PLA	CONTINUOUS	(note 1)		
		TEXT	CON_FLE_REN_STR	STR	(notes 2,5)	F	extrémité de la ligne
pointe de flèche graphique (contexte)		PLINE	CON_PTE_FLE	CONTINUOUS	(note 1)		

#### Notes explicatives

Note 1 : le code couleur du tableau 4 à la section 3.1.1 est utilisé comme élément de codification de l'échelle de représentation ou d'agrandissement.

Tous les éléments graphiques, sauf les segments de lignes sur les couches OFF\_SEG\_\*, CON\_SEG\_\*, CON\_INF\_\* et les textes de structuration, sont assujettis à cette codification.

Note 2 : toutes les entités sur les couches de structuration ont la couleur 1.

Note 3 : les parties de territoire qui forment un polygone fermé et qui ne font pas l'objet de la requête doivent contenir

un identifiant spécifique à chaque type de territoire. Ces types sont :
- TNC : territoire non cadastré

territoire non rénové

- TNR : - TR : territoire rénové à partir de 1996

Note 4 : cet élément de donnée réfère exclusivement au plan cadastral complémentaire dont les lots affectent les lots montrés sur le plan cadastral parcellaire.

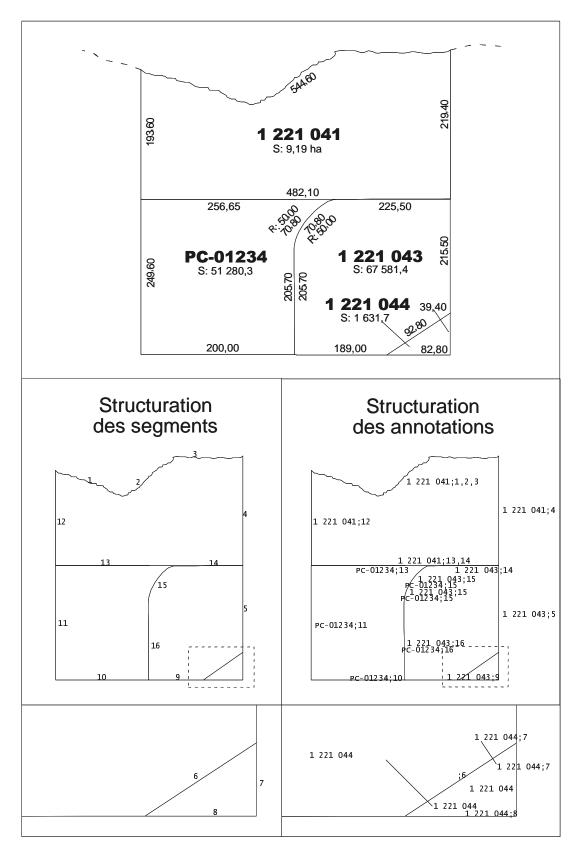
Note 5 : l'extrémité de la ligne où doit être affichée la pointe de flèche est identifiée à l'aide du texte de structure F.

Note 6 : les éléments entre accolades, { }, sont facultatifs.

## **ANNEXE 5**

MODE DE CODIFICATION DES DONNÉES CADASTRALES DANS LE FORMAT DXF

### Mode de codification des données cadastrales dans le format DXF



La partie supérieure de la figure montre l'information cadastrale des couches de données officielles, telle qu'elle apparaît dans les fichiers de données géométriques. Les deux parties inférieures illustrent la manière dont la structuration des segments et des dimensions est définie. Chaque segment qui fait partie du polygone définissant un lot est caractérisé par un point d'insertion auquel sont rattachés les annotations et les textes de structuration correspondant à ce segment.

Par exemple, dans le cas de la mesure localisée au segment 12 (193,60) du lot 1 221 041, le texte de structuration associé à cette annotation sera 1 221 041;12 et sera placé au point de localisation du segment. Dans le cas de la mesure 482,10 du lot 1 221 041, le texte de structuration est placé à l'intersection des segments 13 et 14 et est écrit ainsi : 1 221 041 ;13,14. Quant au texte de structuration de la mesure 256,65 du lot représenté par le PC-01234, il est placé au point de localisation du segment 13 et est écrit PC-01234 ;13.

Données montrées sur le plan	Texte de structuration associé
Segments	Numéros des segments
Lots:	
1 221 044	1 221 044 (à l'intérieur du polygone
	définissant ce lot) <sup>1</sup>
Superficies des lots :	
S: 1 631,7	1 221 044 <sup>2</sup>
Mesures :	
200,00	PC-01234;10
189,00	1 221 043;9
92,80	;6 <sup>3</sup>
82,80	1 221 044;8
39,40	1 221 044;7
215,50	1 221 043;5
225,50	1 221 043;14
70,80	1 221 043;15
R: 50,00	1 221 043;15
70,80	PC-01234;15
R: 50,00	PC-01234;15
205,70	1 221 043;16
205,70	PC-01234;16
249,60	PC-01234;11
256,65	PC-01234;13
482,10	1 221 041;13,14
193,60	1 221 041;12
219,40	1 221 041;4
544,60	1 221 041;1,2,3

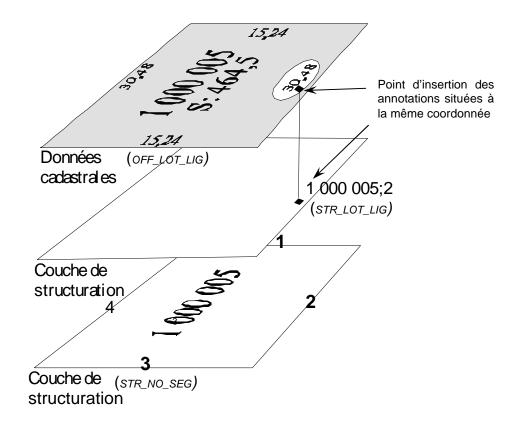
-

Pour les autres lots de cet exemple, cet élément de structure n'est pas nécessaire puisque le numéro de lot montré sur le plan apparaît à l'intérieur du polygone définissant le lot.

Pour les autres lots de cet exemple, cet élément de structure n'est pas nécessaire puisque la superficie montrée sur le plan apparaît à l'intérieur du polygone définissant le lot.

Dans ce cas particulier (annotation applicable aux deux côtés de la ligne), les numéros de lots peuvent être déduits de façon topologique. Ils ne doivent donc pas apparaître dans le texte de structuration associé à ce segment (la codification dans ce cas-ci est donc « ;6 »).

La figure suivante illustre la façon dont les différentes couches de données cadastrales peuvent être interprétées dans le fichier de données géométriques afin de créer des liens entre les annotations, les lignes et les polygones.



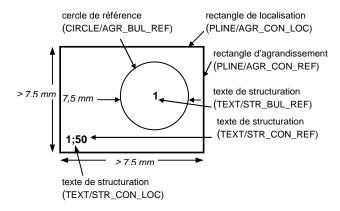
## **ANNEXE 6**

DIFFÉRENTES SITUATIONS DE REPRÉSENTATION DU RECTANGLE ET DU CERCLE D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRANDISSEMENTS

# Situations de représentation du rectangle et du cercle d'accompagnement des agrandissements

Les dimensions des rectangles prennent en considération le rapport qui existe entre l'échelle de représentation et l'échelle d'agrandissement sur le plan du cadastre du Québec. Ainsi, trois situations peuvent se présenter.

Situation 1 - Agrandissement dont le cercle de référence est localisé à l'intérieur du rectangle d'agrandissement



- Le rectangle d'agrandissement et le rectangle de localisation sont superposés et sont positionnés à l'endroit où le plan cadastral est agrandi (« PLINE » sur la couche AGR\_CON\_REF pour le rectangle d'agrandissement et la couche AGR\_CON\_LOC pour le rectangle de localisation).
- Un texte de structuration apparaît dans le coin inférieur gauche du rectangle d'agrandissement. L'élément de type « TEXT » est sur la couche STR\_CON\_REF et le point d'insertion du texte (coin inférieur gauche) est situé dans le coin inférieur gauche du rectangle. Ce texte indique :
  - le numéro de l'agrandissement ;
  - l'échelle de l'agrandissement ; il s'agit du nombre échelle.

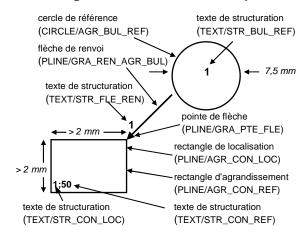
À titre d'exemple, le texte « 1;50 » précise le numéro de l'agrandissement (1) suivi du nombre (50) qui indique que celui-ci est représenté à l'échelle 1:50.

 Un texte de structuration apparaît dans le coin inférieur gauche du rectangle de localisation. L'élément de type « TEXT » est sur la couche STR\_CON\_LOC et le point d'insertion du texte (coin inférieur gauche) est situé dans le coin inférieur gauche de ce rectangle. Ce texte indique le numéro de l'agrandissement.

À titre d'exemple, le texte « 1 » indique le numéro de l'agrandissement.

 Un cercle de référence de 7,5 mm de diamètre à l'échelle de représentation du feuillet (élément de type « CIRCLE » sur la couche AGR\_BUL\_REF) est ajouté à l'intérieur du rectangle pour marquer l'emplacement du symbole de renvoi à l'agrandissement.  Un texte de structuration apparaît dans le centre géométrique de ce cercle. L'élément de type « TEXT » est sur la couche STR\_BUL\_REF et le point d'insertion du texte (coin inférieur gauche) est situé dans le centre géométrique du cercle. Ce texte indique le numéro de l'agrandissement.

Situation 2 - Agrandissement dont le cercle de référence est localisé à l'extérieur du rectangle et dont les côtés ont plus de 2 mm



- Le rectangle d'agrandissement et le rectangle de localisation sont superposés et sont positionnés à l'endroit où le plan cadastral est agrandi (« PLINE » sur la couche AGR\_CON\_REF pour le rectangle d'agrandissement et la couche AGR\_CON\_LOC pour le rectangle de localisation).
- Un texte de structuration apparaît dans le coin inférieur gauche du rectangle d'agrandissement. L'élément de type « TEXT » est sur la couche STR\_CON\_REF et le point d'insertion du texte (coin inférieur gauche) est situé dans le coin inférieur gauche du rectangle. Ce texte indique :
  - le numéro de l'agrandissement ;
  - l'échelle de l'agrandissement ; il s'agit du nombre échelle.

Exemple: « 1;50 »

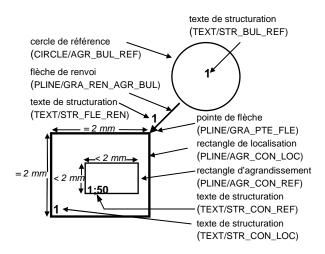
 Un texte de structuration apparaît dans le coin inférieur gauche du rectangle de localisation. L'élément de type « TEXT » est sur la couche STR\_CON\_LOC et le point d'insertion du texte (coin inférieur gauche) est situé dans le coin inférieur gauche de ce rectangle. Ce texte indique le numéro de l'agrandissement.

À titre d'exemple, le texte « 1 » indique le numéro de l'agrandissement.

• Le cercle de référence de 7,5 mm de diamètre à l'échelle de représentation du feuillet (« CIRCLE » sur la couche AGR\_BUL\_REF) est ajouté à l'extérieur du rectangle pour marquer l'emplacement du symbole de renvoi à l'agrandissement.

- Un texte de structuration apparaît dans le centre géométrique de ce cercle.
   L'élément de type « TEXT » est sur la couche STR\_BUL\_REF et le point d'insertion du texte (coin inférieur gauche) est situé dans le centre géométrique du cercle. Ce texte indique le numéro de l'agrandissement.
- Une flèche de renvoi relie le cercle de référence et le rectangle (« LINE » sur la couche GRA REN AGR BUL).
- La pointe de flèche est placée sur la couche appropriée (« PLINE » sur la couche GRA\_PTE\_FLE).
- Un texte de structuration est placé à l'extrémité de la ligne de renvoi correspondant à l'emplacement de la flèche (« TEXT » sur la couche STR\_FLE\_REN) et spécifie le numéro de l'agrandissement.

Situation 3 - Agrandissement dont le rectangle représente moins de 2 mm de côté



- Lorsque le rectangle d'agrandissement possède des dimensions inférieures à 2 mm de côté à l'échelle de représentation du feuillet, un rectangle de localisation dont les côtés ont 2 mm est positionné afin de préciser sur le plan cadastral le secteur agrandi (« PLINE » sur la couche AGR\_CON\_LOC).
- Un texte de structuration apparaît dans le coin inférieur gauche du rectangle de localisation. L'élément de type « TEXT » est sur la couche STR\_CON\_LOC et le point d'insertion du texte (coin inférieur gauche) est situé dans le coin inférieur gauche de ce rectangle. Ce texte indique le numéro de l'agrandissement.
- Le rectangle d'agrandissement (« PLINE » sur la couche AGR\_CON\_REF) est positionné à l'endroit exact où le plan cadastral est agrandi. Ce rectangle est inclus à l'intérieur du rectangle de localisation.

- Un texte de structuration apparaît dans le coin inférieur gauche de ce rectangle.
   L'élément de type « TEXT » est sur la couche STR\_CON\_REF et le point d'insertion du texte (coin inférieur gauche) est situé dans le coin inférieur gauche du rectangle.
   Ce texte indique :
  - le numéro de l'agrandissement ;
  - l'échelle de l'agrandissement ; il s'agit du nombre échelle.

Exemple: « 1;50 »

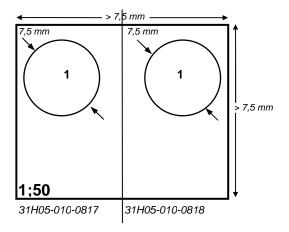
- Un cercle de référence de 7,5 mm de diamètre à l'échelle de représentation du feuillet (« CIRCLE » sur la couche AGR\_BUL\_REF) est ajouté à l'extérieur du rectangle pour marquer l'emplacement du symbole de renvoi à l'agrandissement.
- Un texte de structuration apparaît dans le centre géométrique de ce cercle.
   L'élément de type « TEXT » est sur la couche STR\_BUL\_REF et le point d'insertion du texte (coin inférieur gauche) est situé dans le centre géométrique du cercle. Ce texte indique le numéro de l'agrandissement.
- Une flèche de renvoi relie le cercle de référence et le rectangle de localisation (« PLINE » sur la couche GRA\_REN\_AGR\_BUL).
- La pointe de flèche est placée sur la couche appropriée (« PLINE » sur la couche GRA\_PTE\_FLE).
- Un texte de structuration est placé à l'extrémité de la ligne de renvoi correspondant à l'emplacement de la flèche (« TEXT » sur la couche STR\_FLE\_REN) et spécifie le numéro de l'agrandissement.

#### Autres situations particulières :

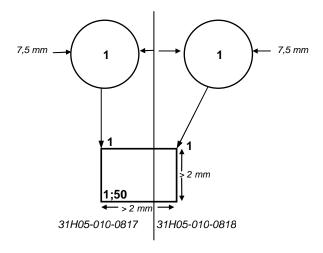
# Cas où le rectangle d'agrandissement chevauche plusieurs feuillets cartographiques

 Un cercle de référence de 7,5 mm de diamètre à l'échelle de représentation du feuillet apparaît pour chacun des feuillets cartographiques. Les éléments de structuration sont les mêmes que ceux précédemment définis.

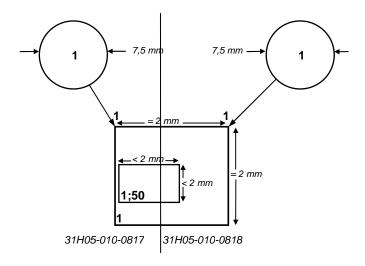
Situation 4 - Agrandissement dont le cercle de référence est localisé à l'intérieur du rectangle d'agrandissement



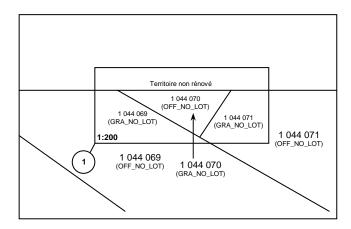
Situation 5 - Agrandissement dont le cercle de référence est localisé à l'extérieur du rectangle et dont les côtés ont plus de 2 mm



Situation 6 - Agrandissement dont le rectangle représente moins de 2 mm de côté



Situation 7 - Lot représenté entièrement à l'intérieur d'un agrandissement



La figure ci-dessus illustre une situation où le lot est représenté entièrement à l'intérieur d'un agrandissement. Il est à noter que les annotations de numéros de lots apparaissent aux échelles de représentation et d'agrandissement, alors que les annotations de mesures n'apparaissent qu'à l'échelle d'agrandissement. C'est la structuration des différentes annotations et l'utilisation des codes de couleur appropriés pour chacune d'elles qui permettent cette représentation.

## **ANNEXE 7**

LE GUIDE INDICATIF DES MODES D'ACQUISITION

# Le guide indicatif des modes d'acquisition

Le tableau suivant présente une liste non exhaustive des actes ou sources judiciaires ou légales ayant un effet translatif ou déclaratif, et ce, pour chacun des modes d'acquisition.

MODE D'ACQUISITION	ACTE OU SOURCE JUDICIAIRE OU LÉGALE
CONTRAT	<ul> <li>Aliénation entre vifs</li> <li>Bail à rente (1802 C.c.Q.)</li> <li>Bornage conventionnel - procès-verbal (978 C.c.Q.)</li> <li>Cession</li> <li>Convention d'indivision (1010, 1012 C.c.Q.)</li> <li>Dation en paiement (1799 C.c.Q.)</li> <li>Donation (1806 C.c.Q.)</li> <li>Échange (1795 C.c.Q.)</li> <li>Ouverture de substitution (1240, 1243 C.c.Q.)</li> <li>Partage conventionnel (1030 C.c.Q.)</li> <li>Prise en paiement - délaissement volontaire (2778, 2748, 2764 C.c.Q.)</li> <li>Promesse de vente avec délivrance et possession (1710 C.c.Q.)</li> <li>Remise des biens - fiducie (1296, 1297 C.c.Q.)</li> <li>Renonciation à la prescription acquise (2875, 2883 C.c.Q.)</li> <li>Résolution de la vente d'une fraction de copropriété (1792 C.c.Q.)</li> <li>Rétrocession</li> <li>Substitution par donation (1218, 1223 C.c.Q.)</li> <li>Superficie (1011, 1110 C.c.Q.)</li> <li>Transport</li> <li>Vente (1708 C.c.Q.)</li> <li>Vente à réméré (1750 C.c.Q.)</li> <li>Vente par le créancier (2784, 3069 C.c.Q.)</li> </ul>
SUCCESSION	<ul> <li>Déclaration de succession (2998, 2999 C.c.Q.)</li> <li>Déclaration de transmission</li> <li>Déclaration d'hérédité</li> <li>Délivrance de legs (625, 739, 822 C.c.Q.)</li> <li>Partage successoral (884 C.c.Q.)</li> <li>Partage testamentaire (1030 C.c.Q.)</li> <li>Rapport à succession (867, 870 C.c.Q.)</li> <li>Remise des biens - fiducie testamentaire (1262, 1296, 1297 C.c.Q.)</li> <li>Substitution testamentaire (1218, 1223 C.c.Q.)</li> </ul>
ACCESSION	<ul> <li>Accession artificielle (955 C.c.Q.)</li> <li>Accession naturelle (936, 965-970, 3013 C.c.Q.)</li> <li>Expiration de la propriété superficiaire (1116 C.c.Q.)</li> <li>Indivision (1017 C.c.Q.)</li> </ul>

MODE D'ACQUISITION	ACTE OU SOURCE JUDICIAIRE OU LÉGALE
JUGEMENT	<ul> <li>Autorisant à vendre</li> <li>Déclaratif de décès (95 C.c.Q.)</li> <li>Délaissement (2765, 2767, 2781 C.c.Q.)</li> <li>Divorce ( L.R.C. (1985), ch. 3 (2° suppl.); 813 C.P.C.)</li> <li>Expiration de la propriété superficiaire (1118 C.c.Q.)</li> <li>Expropriation - Cour supérieure (L.R.Q., c. E-24, art. 53)</li> <li>Homologation du procès-verbal de bornage (2996 C.c.Q.)</li> <li>Partage judiciaire (1030 C.c.Q.)</li> <li>Passation de titre (1712 C.c.Q.)</li> <li>Rectificatif d'une inscription (98, 2965 C.c.Q.)</li> <li>Révocation de donation (1838 C.c.Q.)</li> <li>Titre - prescription acquisitive (412, 413, 2910, 2918 C.c.Q.; 805, 947 C.P.C.)</li> </ul>
LOI	<ul> <li>Adjudication aux occupants inscrits (L.R.Q., c. T-11, art. 7)</li> <li>Adjudication pour défaut de paiement de l'impôt foncier (L.R.Q., c. C-27.1, art. 1036, 1042; 3001 C.c.Q.; L.R.Q., c. C-35, art. 72; L.R.Q., c. C-19, art. 517, 521, 522; L.R.Q., c. 1-14, art. 385)</li> <li>Avis de transfert - expropriation (L.R.Q., c. E-24, art. 53.1)</li> <li>Avis du curateur public - biens sans maître (936 C.c.Q.)</li> <li>Certificat de cession - faillite (S.R.C., c. B-3, art. 49, 74 (2))</li> <li>Certificat de propriété (L.R.Q., c. T-11, art. 4, 8)</li> <li>Certificat de propriété (L.R.Q., c. T-11, art. 4, 8)</li> <li>Confiscation (917 C.c.Q.)</li> <li>Description technique - rues et ruelles (L.R.Q., c. C-19, art. 422)</li> <li>Dévolution de la réserve des trois chaînes (L.R.Q., c. T-8.1 art. 45.1)</li> <li>Lettres patentes (L.R.Q., c. T-7.1 art. 10, 43.1 et c. T-8.1 art. 36, 37)</li> <li>Ordonnance de transfert - chambre d'expropriation (L.R.Q., c. E-24, art. 53, 55)</li> <li>Procès-verbaux - règlements municipaux (L.R.Q., c. C-27.1, art. 200)</li> <li>Rachat ou retrait d'immeuble vendu pour taxes impayées (L.R.Q., c. C-19, art. 531, 532; L.R.Q., c. C-27.1, art. 1057, 1058; L.R.Q., c. C-35, art. 77, 78; L.R.Q., c. I-14, art. 385)</li> <li>Réserve pour chemins - titres de concessions originaires (L.R.Q., c. C-27.1, art. 1102)</li> <li>Retrait par l'indivisaire (1022 C.c.Q.)</li> <li>Retrait par l'indivisaire (1022 C.c.Q.)</li> <li>Retrait par l'indivisaire (1022 C.c.Q.)</li> <li>Routes construites ou reconstruites par le gouvernement (L.Q. 1992, c. 54, art. 6)</li> <li>Terrain de chemin aboli (L.R.Q., c. C-27.1, art. 739)</li> <li>Tierrain occupé par chemin municipal (L.R.Q., c. C-27.1, art. 738)</li> <li>Titre présumé de l'État (918 et 919 C.c.Q.)</li> <li>Transfert de propriété lors de la fusion des commissions scolaires</li> </ul>

MODE D'ACQUISITION	ACTE OU SOURCE JUDICIAIRE OU LÉGALE
LOI (suite)	<ul> <li>Vacance (361, 696-702 C.c.Q.)</li> <li>Vente - certificat (Charte de la Ville de Montréal, art. 898, 899)</li> <li>Vente définitive pour taxes impayées (L.R.Q., c. C-19, art. 521, 524, 529)</li> <li>Vente par le shérif (690 C.P.C.)</li> <li>Vente suite au défaut de paiement de l'impôt foncier (L.R.Q., c. C-27.1, art. 1046, 1048; L.R.Q., c. C-35, art. 75; L.R.Q., c. I-14, art. 385)</li> </ul>
ARTICLE 11.5.1	- Cession d'immeubles excédentaires du ministère des Transports du Québec (L.R.Q., c. M-28, art. 11.5.1)
ARTICLE 40.1	- Régularisation de certaines occupations des terres du domaine public (L.R.Q., c.T-8.1, art. 40.1)